Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8270122
Centre d'intérêt: 68

Lacoursière, Céline.

Histoire des coopératives étudiantes du Québec / Céline Lacoursière : Ministère de l'éducation. -- [Québec] : Le Ministère, 1971.
154 p. : graph. ; 28 cm. -- (Documents / Ministère de l'éducation. Education et affaires étudiantes ; 7.06)

Bibliographie: p. 153.

Cote Dewey: 371.84'334'09714/L145h Cote LC: LB/3612

Descripteur(s): *Coopérative étudiante *Historique *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Fédération des coopératives étudiantes du Québec

Le document relate l'histoire des coopératives étudiantes depuis les première initiatives de la Jeunesse étudiante catholique en 1943 et la création éphémère d'une première Fédération des coopératives étudiantes du Québec (1947-1952) jusqu'au début des années 1970. On retrouve en annexe une documentation importante sur le sujet: listes de coopératives, statuts de la FCEQ, indicateurs financiers des bilans de la FCEQ...

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270122

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DOCUMENTS
ÉDUCATION ET AFFAIRES ÉTUDIANTES **7-06**

HISTOIRE DES COOPÉRATIVES ÉTUDIANTES DU QUÉBEC

Décembre 1971

Céline Lacoursière

3
9
8

E D U Q 8270122

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DOCUMENTS
ÉDUCATION ET AFFAIRES ÉTUDIANTES **7-06**

HISTOIRE DES COOPÉRATIVES ÉTUDIANTES DU QUÉBEC

Décembre 1971

Céline Lacoursière

HISTOIRE
DES COOPERATIVES ETUDIANTES
DU QUEBEC

Décembre 1971

Céline Lacoursière

SOMMAIRE

		Page
Avant-propos.....		
Introduction.....		1
I-	Les premières initiatives.....	5
II-	Naissance et évolution de la première Fédération.....	19
III-	Echec ou manque de coopération.....	32
IV-	La F.C.E.Q.: naissance et évolution.....	43
Conclusion.....		77
Annexe I-	Liste des coopératives légalement incorporées au Secrétariat de la Province (1941-45)	81
Annexe II-	Statuts de la Fédération des Coopératives étudiantes du Québec (F.C.E.Q.) - (1947)	85
Annexe III-	Liste des coopératives qui ont assisté à la Fondation de la Fédération	99
Annexe IV-	Liste des coopératives fédérées	102
Annexe V-	Liste des coopératives étudiantes Septembre 1951	105
Annexe VI-	Plan de cours sur la coopération pour les étudiants	113
Annexe VII-	Principaux indicateurs financiers des bilans de la Fédération de 1948 à 1951	117
Annexe VIII-	Liste des coopératives étudiantes en Avril 1971	126

Avant-propos

L'Histoire des coopératives étudiantes du Québec est simple. En trente ans, elle relate les mêmes enthousiasmes suscités, les mêmes difficultés: celles d'amener une collectivité à participer activement à l'établissement des fondements de son mieux-être commun. L'Histoire des coopératives étudiantes du Québec est difficile à écrire, comme le souligne l'auteur, parce que les étudiants ont davantage vécu qu'écrit cette histoire.

Malgré tout, le Ministère de l'Education a voulu tenter de situer ce mouvement étudiant en éclairant les diverses étapes de son évolution. Depuis un peu plus d'un an, de nombreux organismes coopératifs et gouvernementaux ont multiplié les efforts pour que les étudiants, à tous les niveaux d'enseignement et dans tout le réseau scolaire du Québec, trouvent une collaboration efficace à leur désir de se donner cette activité d'apprentissage économique et d'éducation sociale. Il était donc utile que cet apport massif puisse s'éclairer des réalités du passé pour mieux orienter son action.

Annexe IX-	Principaux indicateurs financiers des bilans de la F.C.E.Q. (1967-1971)	132
Annexe X-	Coopératives étudiantes affiliées au 10 décembre 1971	143
Annexe XI-	Coopératives étudiantes "non" affiliées au 10 décembre 1971	146
Annexe XII-	Conseil d'administration de la F.C.E.Q. (élu le 31 juillet 1971)	148
Annexe XIII-	Comité d'étude de la F.C.E.Q. (le 10 décembre 1971)	151
Annexe XIV-	Bibliographie	152

Un premier texte de ce travail a été envoyé, pour consultation, à un grand nombre de personnes, reconnues pour leur compétence dans le monde de la coopération ou qui ont vécu directement l'une ou l'autre des phases de cette histoire. Leurs commentaires nous ont permis de compléter ce premier travail. Nous les en remerçions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également aux groupes et aux individus qui ont permis de reconstituer, quel que partiellement que ce fut, les divers éléments de ce mouvement en actuelle progression.

INTRODUCTION

Le document qui suit relate l'histoire des coopératives étudiantes en milieu scolaire depuis leur fondation jusqu'à nos jours. Il est assez difficile de tout retracer, car les documents sont peu nombreux: plusieurs ont été perdus, d'autres sont éparpillés ici et là et souvent ne sont pas classés. Malgré ce problème majeur,et avec le peu de documentation à notre disposition, nous entreprenons ici le premier historique des coopératives étudiantes.

La première étape comporte un inventaire de toutes les coopératives actives, inopérantes ou liquidées depuis le début du mouvement coopératif étudiant. C'est au Ministère des Institutions financières, anciennement le Secrétariat de la Province, que doit s'enregistrer toute coopérative. Mais une liste d'associations coopératives de septembre 1951, retrouvée au Conseil de la coopération du Québec, nous prouve qu'au début de la coopération en milieu étudiant, les coopératives n'étaient pas toutes incorporées. En effet, sur 60 coopératives, 22 seulement étaient incorporées légalement.

Les "cahiers d'action catholique" (no 83-84, 7e année, juillet-Août, 1947, p. 512) affirment que depuis 1944,

"on peut recenser la fondation de 37 coopératives". "Ce qui porte le nombre de ces organismes, en 1947, à 46 coopératives". Trois mois plus tard, la même source d'information (no 87, 8e année, novembre 1947, p. 131) indique "61 coopératives masculines et 16 coopératives féminines" pour un total de 77. Mais il faut compter parmi celles-ci des caisses d'épargne.

Le mouvement jéciste a été l'artisan de la coopération chez les étudiants. C'est donc au secrétariat national de la J.E.C. que nous retrouvons les documents sur le début du mouvement coopératif. Dès 1943, la J.E.C. fonde un "Service d'Information coopératiste" et organise des camps d'été. En 1944, l'Aide à la Jeunesse apporte son concours financier et l'on fonde les "Villages Etudiantes". Au cours de ces rencontres, l'un des sujets à approfondir est: la coopération.

En 1947, la première fédération naît. M. André Raynauld, l'un des fondateurs et promoteur du mouvement coopératif, nous laisse consulter ses dossiers fermés depuis vingt ans.

Après 1952, la fédération tombe. Il existe peu de documents sur cette période, donc peu de commentaires à faire.

Avec la fondation de l'UGEQ (Union Générale des Etudiants du Québec) en 1964, un réveil se fait sentir. Mais encore ici les documents sont éparpillés et nous n'avons pu consulter tous les dossiers. Cependant, une rencontre avec M. Jean-Guy St-Martin nous prouve que l'UGEQ a été l'organisme fondateur de la FCEQ.

En 1966, la Fédération des coopératives étudiantes du Québec se crée. 24 des 50 coopératives étudiantes en opération sont fondées au cours des années 1966 et 1967. Ces coopératives s'occupent de distributrices (automates), de papeterie, de librairie, d'articles de sports, etc. A Saint-Laurent, une coopérative de théâtre est créée en avril 70.

La Fédération assure un lien entre les diverses coopératives. Elle essaie d'inculquer aux étudiants la volonté de participer à la gestion et de prendre conscience de leurs problèmes économiques. De plus, elle établit un programme d'éducation économique. Certes, la tâche n'est pas facile surtout lorsqu'il y a des problèmes d'ordre financier. Mais grâce aux subventions du Gouvernement, aux prêts du mouvement Desjardins, et à une restructuration de ses cadres administratifs, la FCEQ reprend en 1971 un nouvel essor.

Le coopératisme étudiant, dès son origine et dans son développement a voulu éviter l'isolement en s'inscrivant ouvertement dans le mouvement coopératif en général et en établissant des liens étroits avec des organismes de jeunesse tels la J.E.C. la J.A.C. les "touring clubs". Il est également intéressant de noter que le coopératisme étudiant a réflété avec vigueur, dans ses succès comme dans ses échecs, la vie économique, sociale, nationale et religieuse du Québec.

C H A P I T R E I

LES PREMIERES INITIATIVES

"Les choses apprises dans l'enfance
croissent dans l'esprit avec l'âge,
et ne s'oublient jamais".

(St-Irénée)

L'existence du coopératisme dans les écoles remonte à plusieurs années. Déjà en 1940, le collège Ste-Anne-de-la-Pocatière offre aux finissants de son cours commercial une série de trente leçons sur la coopération. A St-François-Xavier-de-Lévis, un cours hebdomadaire facultatif sur les principes, les méthodes et les diverses applications de la coopération est organisé pour les élèves de dixième année. De la théorie, on veut bientôt passer à la pratique, non pour en retirer quelque avantage pécuniaire mais pour expérimenter le système. A la mi-janvier 1940, on fonde donc, à l'école St-François-Xavier, une coopérative miniature pour l'achat d'articles scolaires: cahiers, crayons, plumes, encre... ouverte aux élèves de neuvième et dixième année.

Un conseil d'administration de cinq membres et un conseil de surveillance de trois membres sont élus par l'assemblée des jeunes sociétaires; les services d'un gérant sont réclamés: service sans rémunération le premier mois, puis à salaire de $0.20 mensuellement.

Afin de ne pas risquer d'argent, on fixe les parts à $0.02 chacune et les membres ne peuvent en prendre qu'une seule. De si petites actions obligent la coopérative à emprunter pour effectuer l'achat d'un stock initial. Elle s'adresse à la Caisse de prévoyance de la paroisse qui a un bureau de perception à l'école: celle-ci avance $1.80 au taux de 5%.

Le chiffre d'affaires du premier mois s'élève à $5.21. Après avoir déduit le prix d'achat des marchandises, les frais généraux et le montant de l'emprunt, les vingt et un sociétaires décident de faire deux parts des $0.90 de surplus réalisés; un dixième est placé au fonds de réserve, neuf dixièmes distribués en ristournes au prorata des achats. Tous les membres reçoivent ainsi 15% de leur montant d'achat. Afin de bien faire comprendre qu'il s'agit d'une entreprise financière, on remet la première ristourne en monnaie. Les règlements veulent cependant qu'elle soit donnée en timbres d'épargne de la Caisse de prévoyance, ce qui est fait pour les autres ristournes.

Les résultats du premier mois sont si encourageants que l'assemblée décide d'offrir les bienfaits de son service économique aux élèves de huitième année; c'est,du coup,répandre la doctrine, car la ristourne, distribuée chaque mois, donne lieu à une réunion générale et un professeur profite de

l'occasion pour expliquer sommairement un point de doctrine. Les activités se continuent avec entrain pendant quatre mois.

Il a été convenu lors de la fondation que les activités cesseraient à la mi-mai; le but étant simplement de concrétiser un enseignement, il n'y a pas nécessité de maintenir l'organisation. Le rapport final fait connaître que les ventes totales se sont chiffrées à $19.55; qu'il a été distribué aux trente-deux sociétaires $2.86 en ristournes; que les salaires payés se sont élevés à $0.60 et que la taxe d'entrée et la réserve mensuelle ont constitué un fonds de $1.15, fonds qui doit servir pour l'année suivante si on désire reprendre les activités (Journal Ensemble, Volume I, no 6, 1940).

L'histoire complète des débuts de la coopérative en milieu étudiant n'est pas chose faite. Il y a peu de documents, donc peu de détails significatifs à fournir.

Monsieur Jean Dostaler, au sixième congrès général des coopérateurs en octobre 1944, dénombre dix-huit coopératives de consommation dans le milieu étudiant canadien-français avec, en plus, douze caisses populaires. Il est cependant assez difficile de les retracer, car la plupart de ces coopératives ne sont pas ou n'ont pas été enregistrées légalement au Secrétariat de la Province. Par contre, Monsieur Dostaler

affirme que les premières expériences qui ont été faites selon la formule des coopératives de consommation ont eu lieu à l'Université d'Ottawa et au séminaire de Nicolet en 1941. En effet, le 5 décembre 1941, cent-quatre étudiants du séminaire de Nicolet fondent un syndicat coopératif sous le nom de "Coopérative des étudiants du Séminaire de Nicolet" (Sc 2244-41). A ce même congrès, on étudie le projet d'une Fédération. Une seule raison empêche la fondation sur le champ de la Fédération: les étudiants parfaitement autorisés ou mandatés par leurs coopératives se comptent sur les doigts d'une main. Raison unique, mais importante parce qu'elle révèle une organisation encore imparfaite de nos coopératives et qu'elle ne permet pas une fondation légale.

Cependant, il est décidé de confier au "Service de l'éducation coopérative" de la J.E.C. de pourvoir,comme auparavant,à l'éducation coopérative, de faire une propagande efficace en vue de la formation de nouvelles coopératives et caisses étudiantes et de préparer la fondation d'une Fédération.

"Le Service d'information coopérative" est créé au cours de l'année 1944 pa la J.E.C., dont le programme porte alors sur les biens matériels, l'argent en particulier. Ses dirigeants sont persuadés qu'il n'y a pas de formule meilleure

que celle de la coopérative pour promouvoir une attitude chrétienne vis-à-vis les biens matériels. Elle décide d'encourager les coopératives étudiantes qui commencent alors à naître et de susciter de nouvelles fondations.

Ses premières activités sont:

1) Articles dans la J.E.C. et les Cahiers d'Action Catholique; nouvelles sur les coopératives étudiantes; collaboration des coopérateurs eux-mêmes.

2) Correspondance volumineuse avec les coopératives existantes et les coopératives embryonnaires.

3) Impression et distribution du tract de Fernand Cadieux. Hommage d'un exemplaire aux autorités de tous les collèges et écoles supérieures.

4) Confection de statuts uniformes pour les coopératives étudiantes.

5) Elaboration de statuts pour une Fédération de coopératives étudiantes.

6) Camps d'éducation coopérative pour étudiants et étudiantes durant l'été 1944, au Village étudiant.

7) Impression de feuilles de comptabilité uniformes pour le grand livre des coopératives étudiantes, ainsi que des notes explicatives.

8) Organisation du secteur étudiant du congrès de la coopération au début d'octobre et rédaction du rapport à insérer dans le Rapport général du congrès.

9) Démarches auprès de l'Alliance des coopératives de consommation et étude des moyens de collaboration.

10) Lancement du bulletin Coop ... tous!

11) Démarches pour améliorer la situation juridique des coopératives étudiantes.

Le Service d'information coopérative veut servir de lien entre toutes les coopératives étudiantes pour assurer la plus grande efficacité dans l'éducation coopérative, tout en préparant les voies à une fédération des forces économiques. Ce service se considère comme le centre d'information et de renseignements. Toutes les coopératives étudiantes peuvent s'adresser à lui par correspondance ou en envoyant des représentants pour résoudre leurs difficultés dans la mesure du possible. De plus, il repense toute la doctrine coopérative en vue d'une adaptation adéquate. Il fait aussi fabriquer

pour toutes les coopératives étudiantes certains matériaux essentiels dont l'uniformité est souhaitable, comme carnets de sociétaires, y compris statuts, papier de comptabilité, de correspondance etc.

Le 12 août 1944, une quarantaine d'étudiants se réunissent à Killarney, près de St-Jovite, au camp étudiant de la J.E.C. Une vingtaine de collèges, soucieux de leur propre avancement et du mouvement coopératif, envoient des délégués à la "Semaine d'éducation coopérative".

On prend comme résolutions à ce camp:

a) D'envoyer des délégués au congrès de la coopération avec mandat pour fonder la Fédération.

b) D'imprimer des formules de comptabilité.

c) D'imprimer des carnets de sociétaires renfermant les statuts généraux uniformes.

d) D'évaluer le pouvoir d'achat et les dépenses éventuelles d'une Fédération.

L'été suivant, la J.E.C. organise deux camps: l'un, pour jeunes filles, du 21 au 28 juillet 1945 à Killarney, et l'autre, pour garçons, du 30 juillet au 6 août au même endroit. Le programme est consacré aux problèmes des coopératives. On y invite tous ceux et celles qui ont à diriger la coopérative de leur Collège ou école ainsi que ceux et celles qui désirent fonder une coopérative. On y parle des projets de la Fédération et de ses statuts. Pourtant, une question se pose: quel est le point de l'éducation des coopérateurs?

A l'Assomption: Cercles d'études toutes les semaines, environ une demi-heure. Chacun préside à tour de rôle. De plus, il y a une équipe en dehors du conseil qui s'occupe de l'éducation des membres. Ceux-ci rencontrent les étudiants et doivent rendre compte de leurs contacts.

Ste-Marie: Un père donne un cours basé sur le mouvement d'Antigonish. Ce cours se déroule sous forme de forum et dure environ une heure, et cela, tous les quinze jours.

Mont-Laurier: Un cercle d'étude qui dure 3/4 d'heure tous les dimanches, s'adresse à tous les grands du séminaire. Etude des principes généraux. Des fiches sont publiées sur ce cercle d'études.

Ste-Thérèse: Un questionnaire est donné toutes les semaines aux élèves et il y a un prix tous les mois. Le succès est relatif.

Trois-Rivières: Dix minutes à chacune des réunions des conseils sont consacrées à l'éducation. Ces réunions se tiennent une fois la semaine. Les sources de cette étude: les statuts de la coopérative et la littérature coopérative.

Nicolet: L'éducation se fait par la bibliothèque. Pas de réunion spéciale.

Le 23 octobre 1945, on compte au-delà de soixante coopératives affiliées au "Service d'information coopérative". Chacune de ces coopératives groupe de cent à trois cents sociétaires (trois de ces coopératives opèrent au niveau universitaire).

En 1946, au camp de Fort Lennox, du 27 juillet au 3 août, on revise les statuts uniformes en accentuant le caractère étudiant de ceux-ci. De plus, on constate que l'éducation coopérative est négligée. Les principales raisons apportées sont: le petit nombre des éducateurs chez les étudiants, l'incompétence de certains et le manque de temps. La seule solution possible est d'équilibrer les tâches selon le temps disponible et les aptitudes de chacun. A la fin de ce camp, on se propose comme thème de fin de l'année "l'éducation coopérative". De plus, on organise une semaine coopérative et un concours afin d'augmenter le nombre de participants.

Dans la région de Québec, on tient une session d'étude des coopératives étudiantes le 11 mai 1947. Le sujet de discussions: "Pas de coopératives sans patriotisme".

Un délégué: "Il ne faut pas faire de la coopérative une affaire exclusivement canadienne-française, mais il faut avant tout respecter la hiérarchie des valeurs: le Canadien français est pour nous un frère, tandis que le Canadien anglais n'est qu'un concitoyen" (Ensemble, Volume III, no 7, p. 15).

Durant la semaine de coopérative étudiante du 9 au 16 août 1947, on essaie de découvrir les maux qui empêchent

le développement des coopératives existantes et de trouver les remèdes. Le thème de cette semaine est: "Pas de coopérative sans coopérateurs compétents".

Mais quels sont ces problèmes?

a) La plupart des coopératives étudiantes souffrent de l'incompétence des administrateurs en matière de coopératisme. Tous ne connaissent pas suffisamment les principes et la technique. Plusieurs d'entre eux deviennent directeurs sans préparation, se souciant très peu d'acquérir les connaissances nécessaires une fois élus.

b) Le conseil de surveillance manque d'efficacité; il a le titre sans exercer ses responsabilités.

c) Les sociétaires se désintéressent trop de la coopérative et ne considèrent que la ristourne que peut leur rapporter l'entreprise.

d) Par le fait même, ils négligent l'assistance aux assemblés générales, ce qui met en souffrance le premier principe de la coopérative: "le contrôle démocratique".

e) Les relations avec les autorités suscitent des complications quand elles ne sont pas étroites.

f) Dans plusieurs collèges, on se plaint que le nombre de sociétaires n'augmente pas.

g) D'autres affirment que l'absence d'une Fédération est pour eux cause de retard.

La véritable cause de ces malaises est donc le manque d'éducation. On conclut alors qu'il faut créer des cercles d'études qui feraient l'éducation des administrateurs et des sociétaires.

De leur côté, les membres des coopératives féminines se rencontrent le 26 avril 1947 pour approfondir les problèmes que posent la coopérative. On prend alors des résolutions pratiques pour l'année scolaire en cours:

1) Prévoir la relève, choisir des gens qui devront remplacer les partants et les initier à tout point de vue.

2) Mettre les comptes en ordre.

3) Faire un examen de conscience communautaire sur ce qu'est une coopérative pour ne pas s'en faire une idée fausse.

En trois ans, les villages étudiants accueillent 1,200 étudiants. Cette action éducative donne naissance à de nombreuses coopératives étudiantes. Certaines, outre les opérations "traditionnelles" (restaurant, livres, articles de sport), ont des services de photographie, de reliure, de tissage. Dans les écoles normales ou ménagères, ces services sont connus sous le nom de "coopératives d'arts paysans".

Depuis déjà quelques années, le besoin d'une Fédération s'est fait sentir, mais ce n'est qu'en 1947 qu'elle a vu le jour.

C H A P I T R E II

NAISSANCE ET EVOLUTION DE LA PREMIERE FEDERATION

Au sixième Congrès Général des Coopérateurs en octobre 1944, M. Gérard Pelletier aborde la nécessité de fonder une Fédération. Cet organisme aurait pour tâche d'assurer le contact entre les coopératives locales, d'intensifier le mouvement des coopératives parmi les étudiants, de coordonner l'action et de joindre toutes les forces du secteur.

Mai ce n'est que deux ans plus tard, au Huitième Congrès Général des coopérateurs, le 11 octobre 1947, que la Fédération voit le jour. Quelque 80 délégués réunis à ce Congrès acceptent les statuts (cf: annexe I) et passent aux élections:

M. Marius Diament é.e.d., Université de Montréal, élu président.

Mlle Thérèse Létourneau, E.M.R. St-Lambert, vice-présidente

M. Guy Beausoleil, Séminaire Mont-Laurier, secrétaire

M. Jean Filteau, Séminaire de Trois-Rivières, conseiller

M. Julien Dufour, Séminaire de Nicolet, conseiller

Au conseil de Surveillance sont élus:

M. Paul Amyot, Université Laval

M. Dieudonné Loiselle, Collège Saint-Laurent Montréal

Mlle Lucie Normand, E.M.R. St-Jacques

Des délégués de 23 coopératives étudiantes assistent à la fondation de la Fédération (cf: annexe II). Cependant on retrouve dans les archives du Ministère des Institutions financières (2858-47) du 24 décembre 1947 des sociétés affiliées à cette fédération qui ne paraissent pas s'être conformées aux dispositions de l'article 12 de la loi des syndicats coopératifs:

Coopérative de l'Université de Montréal
Coopérative La Cabane du Collège St-Laurent
Coopérative de l'école supérieure St-Zotique
Coopérative de l'école régionale de St-Lambert
Coopérative La Joliettaine du Séminaire de Joliette
Coopérative L'Initiative du Séminaire de Valleyfield
Coopérative La Philadelphe de Mont-Laurier

Par contre:

La coopérative "L'Educative" du Séminaire de Trois-Rivières
Coopérative La Source de St-Lambert
Coopérative L'Universitaire (Laval) Québec
Coopérative La Conquérante du Séminaire de Québec
Coopérative Le Phare de l'école régionale de Nicolet
Coopérative des Etudiants de Nicolet

sont légalement incorporées au Secrétariat de la Province.

En 1948, la Fédération, en collaboration avec la J.E.C. organise un camp sur les buts de la coopérative.

Il faut faire comprendre avant tout aux étudiants le pourquoi d'une coopérative. Celle-ci est une forme économique d'entraide mutuelle tournée vers les besoins communs des étudiants. Le but d'une coopérative dans une institution donnée est donc de faire vivre collectivement son économie, en vue d'assurer un minimum de bien-être matériel et de collaborer à l'éducation physique, intellectuelle et morale de chacun.

Dès 1949, 27 coopératives ont payé des parts sociales à la fédération, ce qui fait un total de 485. Les résultats sont assez encourageants, car depuis octobre 1948, les parts sociales ont augmenté de 142. 5% (cf: annexe III)

Le 3 avril 1949, 21 coopératives envoient des délégués au Congrès annuel. Les 29 coopératives affiliées à la Fédération groupent 3,044 sociétaires, le capital social dépasse $6,000 et le fonds d'éducation atteint $1,707.57. Quelques mois plus tard, les 15 et 16 ocotbre 1949, se tient un second Congrès. M. Réal Charbonneau est élu président, tandis que M. André Raynauld est nommé gérant de la Fédération.

L'année 1949 a révélé que la Fédération était de mieux en mieux comprise des coopératives locales. De jour en jour, elle semble plus stable. Les réalisations sont en 1949:

- Camp à Fort Lennox
- 2 Congrès sont organisés
- Publication "Inter-Coop", revue technique à l'usage des responsables des coopératives
- Publication de "Rapport à notre Echelle", feuille mensuelle sur les activités de la Fédération
- Réforme du Comité d'Education
- Fondation du Comité juridique pour faire l'étude du nouveau projet de loi concernant les coopératives
- Le département des finances publie un cours complet de comptabilité
- Un Comité de lecture est mis à l'étude

De plus, en 1949, la situation économique, selon M. Raynauld, est bonne. Le dernier bilan au 31 décembre 1949 accuse un surplus de $74.50 pour les derniers mois. La Fédération dispose de $36.00 comme fonds de réserve et de $744.50 comme capital social. Toutefois les ventes sont peu élevées.

De son côté, le Comité juridique provisoire étudie la question de l'incorporation des coopératives étudiantes. Il existe depuis dix ans des coopératives composées et administrées par des étudiants. Or la loi concernant les syndicats coopératifs ne comporte aucun article qui puisse

légaliser cette association. Le sous-secrétaire de la Province dans une lettre datée du 17 mars 1949 dit:

" Pour former une société coopérative, il faut au moins 12 associés dûment qualifiés quant à la capacité de contracter. Quant aux coopératives qui ont été constituées par des mineurs, nous avons tout lieu de douter de la valeur légale de leur constitution.

Il serait cependant possible pour le bénéfice de la gent étudiantine de faire constituer une coopérative par douze personnes aptes à contracter. Par la suite les étudiants pourraient devenir membres auxiliaires."

Monsieur Raynauld cherche à recevoir de l'aide financière du gouvernement ou de la fédération des caisses populaires. En 1959, le Ministère Provincial de l'agriculture accepte de mettre à la disposition de la fédération quelques inspecteurs-comptables qui vérifient gratuitement les livres de certaines coopératives. De plus, le chiffre d'affaires de certaines coopératives les force à s'occuper de l'impôt sur le revenu; le service de l'impôt voit à aplanir les difficultés qui se dressent et à faire les rapports.

Les 14 et 15 octobre 1950, au Congrès annuel de Mont-Louis, 21 coopératives envoient 44 délégués. M. André Raynauld donne sa démission comme directeur-exécutif. On

aborde alors la nécessité d'un directeur permanent pour assurer la stabilité et la survivance de la Fédération. Enfin,pour établir la Fédération sur une base plus solide, il faut développer de nouvelles coopératives et,aussi,augmenter la concentration géographique. Germain Cadieux devient le nouveau directeur-exécutif.

La même année, au moins de décembre, M. Raynauld se voit refuser l'aide financière par M. Bérubé du CSC. Mais,sous la direction de M. Julien Roy, notaire de Montréal, le comité juridique,fondé grâce au projet de législation coopérative du Conseil Supérieur de la Coopération, s'occupera d'étudier les statuts de la Fédération, suggérera les améliorations souhaitables et réglera les difficultés d'ordre juridique qui se posent dans les coopératives étudiantes.

D'après une enquête statistique faite en novembre 1950, 28 coopératives ont,en juin,un actif de $44,828.84, 17 coopératives ont vendu en 1949-1950 pour $96,670.96 de marchandises et ont réalisé un profit net de $12,570.81 qu'elles ont distribué, en majeure partie, à leurs sociétaires, en ristournes après avoir prélevé leurs fonds de réserve pour l'éducation coopérative et les activités sociales.

Il ressort des bilans,que le profit net de 28 coopératives concernées a été approximativement de $15,000.00: ce qui nous donne en proportion $120,000.00 de vente.

Les 26, 27 et 28 janvier 1951, le CSC et la faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal organisent un Congrès d'éducation coopérative. Cinq membres de la Fédération sont présents: le Père Maurice Lafond, aumônier, M. André Raynauld, Maurice Leroux, Gilles Renaud, Germain Cadieux et 125 coopérateurs de la région.

A l'issue de cette rencontre, "Vie Etudiante" publie un numéro spécial sur la coopération, sur ses principes d'éducation, sur ses rapports, ses expériences. Avec ce numéro spécial, la campagne de propagande est lancée en février 1951.

La même année, le 4 janvier, 11 aumôniers de coopératives étudiantes venus de toutes les parties du Québec se réunissent à Montréal. Ils y discutent de la formation apostolique et sociale de la Fédération.

Mercredi,le 17 janvier 1951, Messieurs André Raynauld, Maurice Leroux et Germain Cadieux rencontrent le sous-ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse,

M. Gustave Poisson, au sujet d'un octroi de $5,000 répartis en deux paiements annuels de $2,500 chacun. Il n'est pas question d'un subside permanent à répéter tous les ans. M. Poisson exige, avant de prendre une décision dans cette affaire, une copie des bilans et états de pertes et profits de chaque coopérative étudiante.

Vers la fin de la même année, une pétition est envoyée à l'honorable Paul Sauvé, Ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse, appuyant la requête qui a été faite quelques mois plus tôt par les dirigeants de la Fédération des Coopératives Etudiantes pour solliciter un subside de $5,000.

Octobre 1951: La Fédération engage deux responsables à temps partiel. L'un s'occupe du service de comptabilité et de vérification. Il voit aussi à tenir la comptabilité de la Fédération et assure le service des achats et des ventes. Il reçoit, comme dédommagement, une chambre gratuite à la centrale. L'autre s'occupe du Service d'Education, des relations extérieures et de la marche générale de la Fédération. Son salaire est de $20.00 par semaine.

Les réalisations principales de la Fédération sont en 1951:

- Cours de comptabilité, service de vérification
- Service des achats centralisé en matière de volumes et d'articles de sport
- Session intensive de coopération dans des camps de vacances: 2 semaines
- Publication d'Inter Coop et Rapport à notre échelle
- Campagne annuelle des coopératives dans les collèges et les couvents du Québec.
- Engagement d'un propagandiste qui visite les coopératives deux fois par année, suscite de nouvelles fondations, stimule, dirige et coordonne les efforts de tous.

Durant cette même année, une seule coopérative est fondée, ce qui porte le nombre à 60. Pourtant, dans presque toutes les coopératives, le nombre de sociétaires augmente. Sur le plan éducatif, on sent une nouvelle ardeur chez les responsables. Sur le plan économique, aucun bilan ne parvient à la Fédération.

Le plus grand problème est celui de la comptabilité. Ce problème vient du peu d'expérience qu'ont les étudiants. La Fédération a remédié à ce mal en instituant un système de comptabilité à la fois simple et pratique. Malheureusement,

seulement 1/3 des coopératives fédérées ont adopté ce système. Un autre problème aussi se pose, celui de l'organisation technique: mobilier, locaux, instruments de travail.

Mais la plus grosse difficulté de la Fédération est d'ordre financier. En 1950, elle engage un responsable permanent à un salaire de $2,500.00 par année. Ce responsable (directeur-exécutif) accomplit un travail gigantesque. Mais la Fédération, malgré le budget qu'elle a voté pour le rémunérer, ne peut lui verser que $1,400.00 à cause du coût trop élevé de l'administration.

Après 1951, les documents sur la Fédération sont à peu près inexistants. Mais nous avons quand même pu retracer par des lettres personnelles adressées à M. André Raynauld, étudiant à Paris, quelques renseignements sur la Fédération.

En décembre 1951, Maurice Leroux, président, semble assez confiant quant à l'avenir de la Fédération. Dans le domaine des ventes, la Fédération a réalisé un volume de ventes de $850.00, soit à peu près $100.00 de plus qu'en 1950 à pareille date. M. Leroux prévoyait un chiffre de vente de $10,000 pour l'année.

Le 14 avril 1952, Réal Charbonneau, membre-fondateur de la Fédération, dans une lettre à André Raynauld, n'est pas très rassuré:

" Dernièrement, j'ai rencontré le Père Lafond et naturellement, je lui ai parlé de la Fédé. Il n'a pas été très rassurant, quant à la vitalité de cet organisme, que nous avons laissé en pleine vigueur, du moins il me semble. Je dois aller à Montréal bientôt et je pourrai me rendre compte du problème sur les lieux. Je me propose même de convoquer "les anciens", pour voir s'il n'y aurait pas lieu de faire quelque chose afin de redonner à la Fédé la place qu'elle doit avoir au sein de l'éducation coopérative et de l'éducation tout court".

Quelques jours plus tard, M. Raynauld reçoit une lettre du Père Maurice Lafond, aumônier, qui lui parle du succès de la campagne:

" Je crois que notre tactique de parler plus du problème "argent" que des coopératives, s'est avérée efficace. Les étudiants sont intéressés à se faire "brasser" sur des problèmes à eux, tandis qu'ils en ont assez d'entendre ces argumentations sur la valeur du coopératisme."

Deux points le préoccupent surtout:

a) Les Cours Etudiants sur la Coopération:

Il voulait embaucher Fernand Cadieux pour la rédaction de quelques-uns de ces cours. (cf: Annexe V)

b) Le point de vue financier:

Il désire entreprendre une grande action auprès des autorités et des comités de jeux pour que les instruments de jeux soient vendus par la coopérative. Ce serait,selon lui,le salut de la Fédération. De plus, il croit que la Fédération pourrait se lancer dans la vente des livres et réaliser quelques profits.

En 1952, la Fédération fait un déficit de quelques centaines de dollars. "On doit prévoir des moyens sûrs, des revenus convenables pour l'an prochain. Sinon... A la prochaine Assemblée Générale de la Fédération, il est sûr que les coopératives vont "lever" en voyant que chaque année enregistre des déficits. Où est-ce que nous allons?" Le 10 décembre 1953, selon Réal Charbonneau,la Fédération des coopératives Etudiantes est presqu'un objet de musée du moins telle qu'il la connue. Les représentants du secteur étudiant ne croient plus en l'existence de la Fédération. Avant d'avoir un pouvoir d'achat,on fonde un organisme qui le nécessite. On veut remettre sur pied la Fédération. Mais ce n'est qu'en 1966, qu'elle verra le jour.

C H A P I T R E III

ECHEC OU MANQUE DE COOPERATION

En 1955, la Fédération n'existe que sur papier. Les coopératives étudiantes deviennent membres du Conseil supérieur de la coopération. Ce dernier, malgré sa bonne volonté et ses moyens, aide le mouvement étudiant comme s'il appuyait le mouvement agricole.

Dans les dossiers d'archives du Ministère des Institutions financières, nous ne retrouvons qu'une seule coopérative qui soit fondée et enregistrée légalement dans les années 1950. Mais il est intéressant de noter que cette coopérative, fondée par des étudiants le 30 décembre 1958, a pris un chemin spécial, une voie différente. Cette coopérative "organisation des chantiers contre la misère" s'occupe de la protection et de la défense des intérêts économiques et sociaux des classes laborieuses, et plus particulièrement des oeuvres de charité et de bienfaisance. Le siège social est situé à 42, rue de la Fabrique, Québec, et en janvier 1966, à 335 rue St-Joseph Est, Québec.

Le 12 avril 1962, la coopérative des élèves du Séminaire Marie-Reine du Clergé, à Métabetchouan, naît. Elle ne s'affiliera cependant pas à la seconde Fédérat[illegible]

En 1963, l'Association générale des étudia[illegible]

l'Université de Montréal forme une coopérative,au mois de juillet. Au mois de novembre 1970, cette coopérative doit $18,000 au Campus Service de l'université de Montréal. Vers la mi-octobre, l'assemblée générale dissout la coopérative. Le magasin est maintenant tenu au profit du Campus Service de l'Université de Montréal.

Toujours en 1963, une législation coopérative, mieux adaptée aux exigences des coopérateurs,remplace la loi des syndicats coopératifs, datant de 1906. Le Conseil de la Coopération du Québec, dès 1948, est l'inspirateur et le promoteur de cette nouvelle législation qu'est la loi des associations coopératives (ch. 292, Statuts Refondus 1964).

Les Syndicats coopératifs étudiants ont avantage à devenir une association coopérative étudiante régie par la loi pour les raisons suivantes:

1- Rédigée dans un ordre plus logique, la nouvelle loi devient,par le fait même,plus facile à consulter tout en étant mieux adaptée aux exigences actuelles des associations coopératives. C'est une législation essentiellement coopérative.

2- De plus, cette nouvelle loi prévoit des pouvoirs beaucoup plus vastes et, en particulier,le droit d'émettre

des obligations (art. 14).

3- Elle prévoit les dispositions relatives à la fondation d'une Fédération d'associations coopératives. M. Yvon Daneau, directeur du C.C.Q., dit, lors d'une allocution en mars 1963: "La Fédération, véritable coopérative des coopératives offre les mêmes caractéristiques essentielles, prolonge et reproduit à une échelle plus vaste le schéma élaboré sur le plan local. Il en résulte la possibilité d'actions amplifiées, mais toujours coordonnées, et dont l'élément moteur reste en définitive le service des unités qui sont à la base."

Un syndicat coopératif, régi par la loi des Syndicats coopératifs du Québec, ne peut adhérer à une Fédération d'associations coopératives régie par la loi des associations coopératives (bill 9, 1963): ce qui est un inconvénient fondamental pour la force de la coopération étudiante du Québec.

4- Aucun autre syndicat coopératif ne peut être fondé en vertu de la loi des syndicats coopératifs.

L'union Générale des Etudiants du Québec (UGEQ) réalise, par sa fondation à l'automne 64, l'unité des étudiants sur le plan syndical. L'UGEQ est amenée à pour-

suivre le travail de promotion coopérative auquel s'intéresse déjà depuis quelques temps la FAGECCQ (Fédération de l'Association Générale des Etudiants des Collèges Classiques du Québec).

Afin de faciliter son travail et pour faire participer un plus grand nombre d'étudiants aux travaux de l'UGEQ, l'exécutif établit un certain nombre de bureaux, chacun chargé d'un secteur particulier de l'activité de la centrale étudiante. Un de ces bureaux s'occupe des coopératives étudiantes.

A long terme, L'UGEQ veut organiser un bureau permanent de documentation et d'aide technique et tenter la formation de coopératives étudiantes régionales à titre d'expériences-pilotes pouvant donner lieu à un projet plus vaste, soit une Fédération des coopératives étudiantes.

Du congrès de l'UGEQ en 65:

- Il est proposé que l'Union Générale des Etudiants du Québec, réunis en congrès annuel, adopte le coopératisme comme idéologie et comme méthode valable pour l'établissement d'une structure économique pour les étudiants.
- Il est proposé que les unités de base, membres de

l'Union Générale des Etudiants du Québec, favorisent l'intégration et la promotion du coopératisme étudiant dans leur institution.

- Il est proposé que l'Union Générale des Etudiants du Québec continue de promouvoir le coopératisme étudiant et participe activement à la formation d'une Fédération des coopératives étudiantes.

Donc en 1965, l'UGEQ établit un bureau d'organisation du Pouvoir d'Achat qui met en branle l'opération "Coopératisme étudiant".

1ère étape: Journée d'étude, inventaire des problèmes, des besoins et des possibilités de coopération étudiante.

2e étape: Formation de deux stagiaires de l'UGEQ au Conseil de la coopération. M. Jean-Guy St-Martin, étudiant en sciences politiques de l'Université de Montréal et Georges Dragon, étudiant en philosophie au Séminaire de St-Hyacinthe.

3e étape: Revendication au Ministère de l'Education. Dans un mémoire du 5 février 1965, l'UGEQ demande l'insertion, au programme des études,

de cours sur la coopération; elle réclame aussi du Ministère l'aide de conseillers techniques. De plus, dans une lettre du 17 juillet, l'UGEQ exige des locaux adéquats et situés à un endroit névralgique dans les futurs campus régionaux. Une telle demande fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation du Rapport Parent, i.e. au centre du premier plancher de l'édifice central.

4e étape: Edition d'un livre sur le coopératisme étudiant par J.G. St-Martin et Georges Dragon.

5e étape: Diffusion d'une plaquette de vulgarisation. Dans le but de faire connaître le mouvement coopératif dans son ensemble et pour y sensibiliser les étudiants, une plaquette imprimée à quelque 25,000 exemplaires sera distribuée gratuitement dans toutes les maisons d'enseignement du Québec.

6e étape: Formation d'animateurs régionaux du coopératisme. Les 9, 10 et 11

octobre se tient à l'Institut Desjardins à Lévis un stage de formation pour 30 étudiants. Ces jeunes deviendront par la suite animateurs et techniciens de l'organisation du mouvement coopératif étudiant.

7e étape: Tenue d'une session d'étude à St-Hyacinthe.

Les 22, 23 et 24 octobre 65, se déroule une session d'étude à St-Hyacinthe organisée par l'UCEQ. Au moins 400 étudiants de toutes les régions du Québec participent à cette session, dont le but est de resserrer les liens autour de la même idée, soit le coopératisme. Ils approfondissent aussi leurs connaissances coopératives et se familiarisent avec les techniques nécessaires au travail d'organisation des coopératives. De plus, ce colloque vise à former dans la majorité des maisons d'enseignement du Québec un ou deux étudiants qui verront ensuite à stimuler l'action de leurs condisciples en vue de la formation de coopératives. "Ce nouveau départ du coopératisme étudiant s'inscrit dans le cadre d'une prise de conscience par les étudiants de leur véritable statut tant à l'intérieur de l'institution qu'ils fréquentent qu'au sein de la société elle-même". (Ensemble vol 12, no 4).

Selon Jean-Guy St-Martin, les principaux obstacles qui ont entraîné la chute ou l'échec du coopératisme étudiant sont: manque de locaux 20%, manque d'information 20%, désintéressement des étudiants 16%, difficultés de l'entreprise 14%, manque d'argent 11%, incapacité des chefs étudiants 10%, embourgeoisement des étudiants 4%, refus des autorités 3%, difficultés avec la Commission scolaire 3%, divers 6%.

Toujours selon M. St-Martin, l'histoire du coopératisme étudiant jusqu'en 1965 est un échec.

Individuellement, nous n'acceptions peut-être pas le fait que l'histoire du coopératisme étudiant fût un échec, mais si nous oublions les quelques expériences heureuses que nous avons vécues dans nos collèges, je crois que nous sommes tous d'accord pour affirmer que globalement le mouvement étudiant québécois est une défaite".

En 1952, les statistiques officielles indiquent qu'il existe au Québec 50 coop. étudiantes. Mais en 1964, une enquête de FACECCQ prouve que le mouvement coopératif est mort dans presque toutes les maisons d'enseignement.

Ce qui est important, c'est de rebâtir à la lueur du passé. Pour M. J.-G. St-Martin, si le mouvement coopératif n'a pas été viable dans le passé, c'est surtout parce que:

1) le milieu étudiant n'était pas prêt.

"En effet, les premières associations démocratiques se sont heurtées à l'inexpérience des chefs étudiants de l'époque et, surtout, le monde étudiant n'avait pas assez de cohésion et d'unité pour supporter un tel mouvement".

2) le milieu étudiant n'a pas eu l'appui nécessaire du mouvement coopératif provincial.

Alors une autre question se pose. Si la Fédération avait eu des subsides du gouvernement ou du Conseil de la coopération, aurait-elle pu survivre? Malgré la mort de la Fédération, doit-on parler d'un échec total du mouvement coopératif étudiant? Ce sont surtout les problèmes financiers et l'absence d'une Fédération qui ont entraîné la chute du coopératisme vers 1950. Pour qu'un organisme soit fort et viable, il doit être uni à d'autres organismes du même genre. De plus, un aspect primordial à la survie d'une coopérative est l'éducation des membres. La coopérative n'est par un magasin où l'on achète et vend pour des fins personnelles. Elle est avant tout [illegible]

responsabilité collective, une initiation au travail d'équipe, un mode de réalisation du bien commun. Et sa devise ne doit pas être "tous pour un" mais "tous pour chacun".

La tâche qui reste maintenant à accomplir est importante. Il s'agit, en partant d'une expérience enrichie par "l'échec", de poser les fondations de l'édifice coopératif étudiant et d'élaborer les plans d'une nouvelle Fédération.

C H A P I T R E IV

LA FCEQ : NAISSANCE ET EVOLUTION

La FCEQ n'est donc pas née spontanément. Un grand travail a, auparavant, été fait pour éveiller les chefs étudiants à la réalité du coopératisme. Nous reprenons ici l'opération "coopérative étudiante" en insistant sur ses grandes phases.

Le 9 décembre 1962, le Conseil d'administration de la coopérative du Séminaire de St-Hyacinthe convoque à ses bureaux des représentants d'un certain nombre de coopératives étudiantes pour envisager la possibilité de mettre sur pied une Fédération. Cette réunion groupe 3 collèges classiques, une école normale et un institut familial. On conclut que le mouvement coopératif est pratiquement mort dans le milieu étudiant. Une résolution est votée pour qu'on entreprenne les démarches nécessaires afin d'alarmer le monde étudiant. Malheureusement, cette résolution ne s'applique pas et, pratiquement, rien ne se fait dans ce sens, sauf un échange d'informations entre les coopératives présentes le 9 décembre à St-Hyacinthe.

De son côté, le conseil de la FAGECCQ tient une réunion en décembre 1963. On donne un mandat au vice-président aux affaires internes pour étudier les possibilités d'implantation du coopératisme étudiant dans les collèges classiques du Québec.

Le 10 février 64, la FAGECCQ expédie un mémoire au Conseil de la Coopération du Québec pour demander une aide technique et financière. On demande aussi de la documentation, l'engagement d'un étudiant durant les vacances 64 et un local au centre coopératif à Montréal.

Le 25 février, le vice-président se rend à Québec pour rencontrer M. Louis-Joseph Marcotte, membre du Conseil de la Coopération. La réunion se termine sur une entente de principe concernant les recommandations du mémoire.

Vers la même date, la FAGECCQ met sur pied une commission dont le but est de résumer les principes généraux du coopératisme. Ce rapport de 25 pages est déposé aux bureaux de la FAGECCQ le 12 mai 65. On en imprime 200 copies qu'on expédie à tous les collèges classiques du Québec.

Lors de sa session d'études de l'été 64, la FAGECCQ consacre une journée au coopératisme.

Cet effort de la FAGECCQ contribue à mettre sur pied quelques coopératives, mais surtout à vulgariser l'idée, de sorte que tous les chefs étudiants de l'époque

sont conscients des possibilités qu'offre cette formule. Cependant, il manque un plan d'ensemble et une coordination des efforts.

Au début de 65, l'UGEQ poursuit la campagne déjà amorcée et convoque à ses bureaux les collaborateurs nécessaires à la poursuite de l'opération "coopérative étudiante".

Le 5 février 1965, on envoie un mémoire au Conseil de la coopération et au Ministère de l'éducation pour demander la participation financière de ces deux organismes à . opération "coopérative étudiante".

Le 26 février, le directeur de l'opération "coopérative étudiante" rencontre M. Raoul Cloutier. Il obtient, à cette occasion, l'assurance que le Conseil de la coopération fera tout son possible pour aider les étudiants. M. Cloutier entrevoit l'aide financière du Secrétariat de la Province.

Le 10 mars 1965, le Vice-Président de l'UGEQ élabore, avec l'aide du Directeur du bureau du Pouvoir d'Achat et le directeur de l'opération "coopérative étudiante", un plan d'action qui doit se réaliser avant le

ler novembre 66. Ce plan comporte 7 étapes dont nous avons parlé au chapitre précédent.

C'est alors qu'en 1965, l'idée d'une Fédération de coopératives est reprise par 5 coopératives étudiantes et soumise à l'UGEQ. Le 10 nov. 1965, Georges Dragon, Jean-Guy St-Martin, Jean O'Keefe et Gabriel Hébert forment un comité provisoire. Ce comité étudie la formation d'une fédération et le mode d'implantation des coopératives en milieu scolaire. Le résultat de cette étude amène la publication d'un livre "Maître de Notre Destin par le coopératisme", de J.G. St-Martin et Georges Dragon.

Le 10 mars 1966 paraît le premier numéro de l'Inter-coop., organe officiel de la Fédération des coopératives Etudiantes du Québec qui demeure toujours le lien entre les coopératives étudiantes et la Fédération.

Le 24 mars 1966, les associations coopératives de l'AGEUM, du collège Jean-de-Brébeuf, du collège Ste-Croix, de l'ITA de St-Hyacinthe, des étudiants d'Ignace Bourget signent une déclaration d'association, et le 26 mars, la F.C.E.Q. tient son congrès de fondation. Elle obtient son incorporation le 18 mai 1966.

La Fédération popularise, à l'étendue du Québec, le coopératisme et la notion de participation à l'économie par la co-propriété. Inutile d'insister sur le grand nombre de rencontres, de sessions d'animations, de conférences, de panels qui se déroulent en collaboration avec la Fédération des coopératives étudiantes et d'autres organismes provinciaux et locaux.

En mai 1966, la Fédération repense et professionnalise les cadres de son bureau d'éducation.

- nomination d'un directeur étudiant
- engagement d'un directeur-adjoint (homme d'expérience ayant plusieurs contacts avec la jeunesse)
- recrutement de nouveaux directeurs régionaux et formation de ceux-ci
- en collaboration avec le Conseil de la coopération et durant l'été, deux étudiants voient expressément à ce que les nouvelles associations coopératives soient bien structurées.
- expansion des moyens de communication et d'information entre les membres de la Fédération et l'ensemble des coopératives
- recrutement d'experts qui travailleront à temps partiel pour la Fédération.

En juin 1966, les structures du bureau d'éducation sont complétées par le directeur, Guy Archambault. On travaille également à former une équipe de conseillers qui pourront aider à résoudre certains problèmes importants. Le bureau aura sous sa juridiction 15 directeurs régionaux. Un comité coopératif regroupera à l'intérieur du bureau ses principaux responsables et verra à établir les grandes politiques. De plus, un comité d'organisation coopérative est en voie d'organisation. Ses fonctions consisteront à fournir l'aide nécessaire, notamment au point de vue technique, aux groupes qui seront intéressés à fonder une coopérative.

Le directeur du bureau remet au comité exécutif une esquisse préliminaire d'un programme général du bureau d'éducation. Ce programme comporte cinq points qui sont:

A) Fondation de coopératives étudiantes dans les institutions d'enseignement secondaire, technique et collégial;

B) Formation de Bureaux de directeurs régionaux;

C) Fondation d'un centre de documentation, d'étude, de recherche et d'information;

D) Fondation de bureaux d'éducation régionaux et

E) Elaboration définitive et détaillée d'un programme d'éducation à la coopération économique, programme basé sur une connaissance réelle et pratique du milieu étudiant.

De son côté, le bureau de gestion entreprend des démarches avec la Société de Fiducie du Québec, qui devraient donner lieu à un emprunt et permettre à la Fédération de s'équiper au point de vue technique.

Dès le mois de septembre 66, la Fédération des coopératives étudiantes du Québec fait son entrée sur le marché du Québec. Elle inaugure ses activités avec:

- distributrices automatiques
- articles de sports
- disques
- papeterie
- divers

Les 3, 4 et 5 mars 1967 se tient le premier congrès annuel de la Fédération des coopératives étudiantes du Québec. Les propositions faites par les commissions sur les finances, les distributrices et autres services sont acceptées en bloc par l'assemblée générale. De plus, quelques amendements au règlement de régie interne sont votés.

Finances et distributrices:

La commission des finances souhaite qu'au niveau de chaque coopérative locale se fasse une enquête sur son marché général et sur la machine distributrice la plus rentable, selon les normes fixées après consultation d'un expert. Elle souhaite également la centralisation des achats et de la livraison des marchandises , ainsi que l'engagement d'un personnel adéquat à la réalisation du projet.

Propositions sur les autres services:

Au niveau de la politique des services, on procède à une enquête sur la situation actuelle des coopératives quant au pouvoir d'achat, au nombre de membres, etc. De là, on peut établir une politique de services déterminée par les besoins que cette consultation a fait ressortir.

De plus, la Fédération fait une étude sur la possibilité de régionalisation en fonction des recommandations de la commission. Son but est de faire participer les associations à l'élaboration des projets, de régionaliser les services d'entreposage, de répartir les dépenses de secrétariat. Du côté éducatif et du côté de la recherche faite en vue de l'élaboration de

la politique des services, la Fédération vise la formation de gens qualifiés au niveau de la coopérative locale ou régionale. Elle la réalise par des sessions d'études selon une formule d'information et d'animation. Il est donc proposé "Que l'enquête au sujet de la régionalisation soit préparée d'ici le 15 mai 1967. Cette enquête comporterait les points suivants:

a) état des besoins
b) chiffre d'affaires, plus état financier
c) services actuels
d) projets
e) prévisions budgétaires
f) position de la coop. vis-à-vis la FCEQ et la régionalisation
g) nombre d'étudiants inscrits dans l'institution".

A ce congrès, les commissions sur l'éducation et l'information expriment le voeu que ces secteurs soient vraiment organisés, structurés et qu'au moins 5 ou 6 personnes,avec des tâches bien précises,y travaillent.

Les tâches de ces personnes sont de promouvoir la formation du bureau d'information et d'éducation au

niveau des coopératives locales et de publier un bulletin d'information comprenant un compte rendu des activités coopératives locales et des activités de la Fédération.

Selon Georges Dragon, président, il est assez difficile d'inculquer aux étudiants l'idée de participer à la gestion et à la prise de conscience de leurs problèmes économiques.

"Mais il faut bien avouer que, vu l'état d'indifférence et la transition constante des étudiants, il est très difficile de les inviter à prendre leurs responsabilités en main".

Mais la Fédération fait quand même son travail et il est bon de noter que depuis juin 66, elle a aidé plus de 25 associations coopératives à lancer leurs opérations financières, de même que leurs activités économiques.

"Il est bien évident que nous ne sommes pas arrivés à centraliser le pouvoir d'achat étudiant, mais il est à espérer que d'ici deux ans ce but soit réalité assez tangible.

Quoi qu'il en soit, la Fédération des coopératives étudiantes du Québec ne pourra véritablement respecter sa nature que si les étudiants se décident une fois pour toutes à mettre tous les oeufs dans le même panier. Peut-être qu'à ce moment-là nous pourrons parler véritablement de la "Fédération des coopératives étudiantes du Québec".

G. Dragon

Le 19 septembre 1967, le Conseil d'administration de la FCEQ forme sa commission de gestion et en spécifie le mandat.

Depuis le 20 février 1967, une série de rencontres s'échelonnent sur une période de plus de six mois. Le 4 août, la Société de Fiducie du Québec, le Conseil de la coopération et la FCEQ en viennent à une entente de principe dont les éléments sont les suivants: la Société de Fiducie et le Conseil de la Coopération mettraient à la disposition de la Fédération des coopératives étudiantes des personnes entraînées: un directeur général serait engagé et le prêt de la Société de Fiducie serait porté de $20,000. à $30,000.

C'est en vertu de l'article 66 de la loi des Associations coopératives que la commission de gestion

est légalement constituée pour une période d'un an pour aider les administrateurs et le directeur général dans la gestion de la Fédération.

Les membres de la commission sont au nombre de 4 dont l'un, le président, est le trésorier du Conseil de la Coopération du Québec; le second est nommé par la Société de Fiducie du Québec et les deux autres sont président et directeur général de la **Fédération des coopératives étudiantes.**

Cette commission étudie à plusieurs reprises le programme d'action et les projets de la FCEQ pour l'année 67-68. Elle se penche sur les possibilités d'organiser un service permanent de vérification pour les coopératives étudiantes et un service permanent d'éducation.

Beaucoup de projets en 1967. La Fédération est sur une bonne voie. Elle a la collaboration de tous. Le seul problème est celui de la solidarité.

En 1967, la Fédération fonde Fournisco Enrg., centrale de distribution de papeterie et d'articles scolaires.

La Fédération contracte au cours de l'été 1968 une série d'ententes commerciales avec les principales compagnies de disques, avec la majorité des éditeurs québécois ainsi qu'avec un distributeur de livres européens. Ces ententes ouvrent à la Fédération un champ de possibilité plus grand. Selon Raoul Malouin, président, l'année qui commence sera une année de stabilisation et de planification. La Fédération pourra compter sur des services commerciaux rentables et efficaces.

Un fait important à noter: la Fédération réussit à gagner la confiance des sociétés qui ont consenti le prêt équivalent au déficit financier de la première année. Celles-ci sont prêtes à renouveler le prêt en vigueur pour une période non précisée.

Un vérificateur-comptable est engagé. Il vérifie les livres de chacune des coopératives et, lorsque cela est nécessaire, il enseigne les éléments de base de la comptabilité. Notons que ce service est rendu possible grâce au secrétariat de la Province, qui a bien voulu consentir les subventions nécessaires à un tel service.

Enfin, on engage un directeur à l'éducation. Ses fonctions sont de visiter chacune des coopératives étudiantes existantes et de maintenir avec elles des relations de collaboration; ensuite de relancer le journal de liaison sur une base permanente et enfin d'organiser le congrès.

Où en est rendue la fédération après sa deuxième année d'opération? Si on regarde les chiffres, la période n'est pas rose. La perte de $30,000. en 1967 s'est changée en profit de $2,500. pour la période de douze mois terminée le 30 avril 1968. Cependant, le changement d'année financière voté à l'Assemblée annuelle de l'an dernier donne du 30 avril au 31 juillet, une perte de $8,300. Si l'on joint ces deux exercices financiers en un seul, on a un déficit de $5,600. pour 15 mois au cours desquels il faut compter deux périodes estivales. Pour donner un aperçu plus récent et pour justifier la perte de $8,300, disons que le profit net des opérations pour les mois d'août, septembre et octobre 1968 s'élève à $5,200.00

En outre, des efforts considérables ont été faits pour réaliser une des demandes du dernier congrès: la Fédération devrait s'adresser directement [illegible]

pour réduire au minimum ses prix. Elle achète des volumes directement de Paris. Cette politique a comme effet de diminuer le prix de vente aux coopératives et d'augmenter le % de profit brut que la Fédération peut conserver.

Mais cela occasionne quelques problèmes. Les événements de mai retardent l'entrée des commandes en France: ce qui bouleverse les éditeurs en plus de hausser les prix. Ensuite le Ministère de l'Education, les directions des CEGEP et les professeurs empressés d'offrir leur aide, donnent la liste des manuels scolaires vers la fin du mois d'août et au début de septembre. Pour couronner le tout, les postes canadiennes font la grève. Résultat: les manuels scolaires arrivent en retard, soit au mois d'octobre.

Les ventes de livres pour les mois d'août, septembre et octobre atteignent presque le chiffre de $100,000.

La FCEQ joue le rôle de fournisseur des coopératives locales.

En 1968, plusieurs coopératives sont en[illegible]

très faibles et peu expérimentées sans compter les problèmes de comptabilité. Il y a seulement 23 coopératives affiliées. Il en reste donc plusieurs à créer.

En janvier 69, la situation financière de la Fédération sous l'aspect de fonds de roulement est encore très précaire. Elle s'adresse à une banque qui refuse parce que les besoins de la FCEQ sont plutôt à long terme qu'à court terme et par conséquent ne relèvent pas du domaine banquaire. Le seul moyen d'obtenir du crédit à court terme est qu'une organisation responsable puisse la garantir.

On contacte alors plusieurs personnes et après une entente avec les différentes institutions représentées au comité des Institutions Financières, on décide que celles-ci investiraient sous forme de parts privilégiées une somme de $50,000 dans la F.C.E.Q. De ce montant, on ne reçoit que $35,000.

Fédération des Caisses d'Economie du Québec:	5,000
" de Montréal des Caisses Desjardins:	5,000
" des Unions régionales des C.P.D.:	10,000
La Sauvegarde:	5,000
L'Assurance-Vie Desjardins:	5,000
La Société de Fiducie du Québec:	2,000
La Mutuelle S.S.Q.	3,000
	35,000

Depuis la fondation de la Fédération, les institutions financières du Mouvement coopératif du Québec ont investi $35,000 sous forme de parts privilégiées et $30,000 sour forme de prêts sur billet à demande.

Au cours de 1969, une série de réunions ont lieu pour soluti nner en permanence les problèmes fondamentaux de la FCEQ. A l'une de ces réunions, lundi le 11 août 1969, il est surtout question des services non rentables de la Fédération, de l'aide administrative nécessaire et des possibilités d'améliorer le fond de roulement.

M. Josaphat Lambert du Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. Marc

Lemieux, M. Gaston Pelletier, du Mouvement coopératif, M. Jean-Pierre Guérin et Charles Cadieux, de la FCEQ, discutent et acceptent les points suivants:

" - La Fédération a besoin d'un contrôleur afin que l'on puisse obtenir régulièrement les outils de gestion nécessaires. Il est convenu que M. Lemieux fera les démarches auprès du mouvement coopératif pour obtenir de l'aide, du moins temporairement sur ce plan.

- Parce que la Fédération est actuellement à installer un système de comptabilité mécanographique pour les coopératives étudiantes et que ce système est jugé nécessaire pour contrôler les coopératives, il est convenu de demander au ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives une subvention additionnelle spéciale pour permettre la mise en application rapide de ce système.

- Il a été admis depuis très longtemps que la Fédération avait besoin de conseils légaux, soit pour la régie interne, soit pour les contrats qu'elle doit passer, soit pour les coopératives affiliées et qu'elle n'a actuellement pas les moyens

financiers pour obtenir ces conseils. Il est convenu que des démarches seront entreprises auprès de certaines institutions du mouvement coopératif pour obtenir de l'aide sur le plan légal sous forme de prêt temporaire de personnel.

- A l'assemblée générale plusieurs coopératives émettent l'opinion qu'elles ont besoin d'un conseiller en gestion. Ce point est discuté et tous sont d'accord qu'un tel conseiller est nécessaire. Une solution devra être apportée au plus tard par le congrès de la Fédération en octobre prochain.

Après plusieurs discussions, on est convenu de ce qui suit:

" 1° - Il est urgent que la Fédération ait des pouvoirs sur les coopératives locales afin d'aider ces dernières et de prévenir les erreurs.

2° - Certains services de la FCEQ ne sont pas rentables. Il faut identifier ces services et trouver de l'aide financière pour les rentabiliser.

3° - Un accord est intervenu sur la formation d'un comité

sur billet proposée pour recueillir les fonds nécessaires à la Fédération. Cependant cette campagne doit être bien organisée et le mouvement coopératif pourra y apporter son aide.

4° - Il serait très important de nommer au Comité exécutif deux administrateurs compétents pouvant discuter avec les étudiants des problèmes quotidiens et donner plus de poids à toute demande d'appui.

5° - Il serait très profitable pour la F.C.E.Q. d'avoir, en plus de son conseil d'administration formé d'étudiants, un Conseil d'administration parallèle compétent dans les domaines où la Fédération opère."

Selon le rapport de Marc Lemieux, la mobilité du milieu étudiant est une des causes de périodes d'insuccès qui se sont produites et qui risquent de se répéter dans l'avenir.

"Cette mobilité a une influence considérable sur la formation du Conseil d'administration et il arrive que les administrateurs ne complètent même pas leur terme d'un an".

"Depuis sa fondation, soit depuis un peu plus de trois ans, au moins six présidents se sont succédés à la tête de la Fédération: deux gérants à temps partiel suivis de deux directeurs généraux à plein temps. Actuellement, sur dix employés, deux seulement ont plus de huit mois d'ancienneté.

Sur le plan de l'information et de l'éducation, un projet est soumis au Conseil de la coopération du Québec. Il est recommandé qu'un service, géré par le Conseil de la coopération du Québec, soit mis en marche le plus tôt possible.

Le maintien de la formule coopérative rend presque inefficace le contrôle des bailleurs de fonds sur les opérations financières de la Fédération. On décide alors qu'un représentant du Mouvement coopératif Desjardins, principal bailleur de fonds soit nommé contrôleur de la FCEQ jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit trouvée pour réduire les risques financiers.

Un accord de principe intervient au sujet d'une campagne de souscription qui doit être menée auprès du public coopérateur des étudiants ainsi qu'auprès des institutions coopératives locales du Québec, afin

de recueillir une somme de $50,000 ou $75,000 pour assurer le financement à long terme de la FCEQ.

Mais cette souscription étant une solution à long terme, que faire dans l'immédiat?

Un compte en fiducie est donc ouvert au nom de la Fédération des caisses populaires pour qu'on y verse les contributions de la Fédération ainsi que celles de la Sauvegarde, de l'Assurance-Vie Desjardins, de la Société de Fiducie et de la Société d'assurance des caisses populaires. De ce compte, on tire des chèques pour payer les créanciers les plus pressés. Une subrogation de leurs droits est exigée contre le paiement de leurs comptes.

Le Conseil d'administration de la FCEQ donne un mandat en blanc au contrôleur et au directeur général de la Fédération afin de permettre à celle-ci d'aplanir les difficultés dans lesquelles elle se trouve.

Finalement, les représentants de la Fédération des coopératives étudiantes de la Société de fiducie du Québec et de la Fédération des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins croient qu'il y aurait

lieu de fonder une compagnie incorporée selon la première partie de la Loi des compagnies du Québec. Elle devrait assurer tous les services commerciaux de la Fédération des coopératives étudiantes et étendre les activités commerciales de la nouvelle compagnie à des secteurs étudiants.

Selon le rapport de Marc Lemieux, il reste donc à opérer l'incorporation de la compagnie et les ententes à conclure entre la Fédération des coopératives étudiantes, la nouvelle compagnie et le Mouvement coopératif. Le lancement de tous ces projets devrait être mis en marche le plus rapidement possible afin d'éviter toute perte supplémentaire d'argent.

Le 28, 29 et 30 novembre 1969 a lieu le congrès annuel. Il a un programme bien défini. Mais le Mouvement coopératif retire à la dernière minute son appui financier. Automatiquement, la résolution de former une compagnie contrôlée par le mouvement coopératif est abandonnée. On oriente donc le congrès pour trouver une solution au problème de liquidité de la FCEQ.

L'Assemblée demande que les services commerciaux soient liquidés, à l'exception du secteur des distributrices, pour une période indéterminée ou jusqu'à ce que les créanciers soient payés. De plus, les coopératives souhaitent voir se continuer le secteur institutionnel qui serait financé par le Gouvernement et les coopératives. On donne un mandat au Conseil d'administration pour qu'il rencontre M. Boulanger, de la Maison Boulanger, Rondeau et Fortier, afin de trouver une solution permanente.

Le 9 janvier 1970, M. Josaphat Lambert, directeur du service des associations coopératives du ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, rédige un rapport sur la Fédération des coopératives étudiantes du Québec. Il parle de la faible structure financière du départ, des nouvelles injections de capital nécessaires à mesure de l'augmentation du chiffre d'affaires et des déficits accumulés. Il souligne la subvention de $15,000 versée depuis deux ans par le Gouvernement provincial pour aider la mise en marche du service d'inspection qui fait la vérification des livres des coopératives affiliées. La situation actuelle est grave.

Le 20 janvier, M. Yves Martin, sous-ministre de l'Education, et M. Jean Rioux, coordonnateur des Affaires étudiantes, rencontrent M. Jean-Pierre Guérin de la FCEQ et M. Maurice Boulanger du Mouvement Desjardins. On expose la situation et l'on demande une garantie de prêt.

Le déficit de la Fédération est de $121,000. Si une action n'est pas entreprise immédiatement, la FCEQ fera faillite et nous connaîtrons les conséquences. Le ministère de l'Education a donc une responsabilité à assumer vis-à-vis le mouvement coopératif étudiant. Mais avant de s'engager à cautionner le mouvement pour une garantie de $100,000, le Ministère pose ses conditions:

"1- Que le mouvement coopératif n'exige aucun intérêt sur les sommes dues.

2- Qu'un comité composé de représentants du ministère de l'Education (2), du ministère des Institutions financières (1), du Mouvement coopératif (2) et de la FCEQ (2) soit formé dans les plus brefs délais pour étudier les normes de fonctionnement d'une coopérative étudiante aux différents niveaux d'enseignement, les conditions d'affiliation d'une

coopérative locale à la FCEQ, les mesures à prendre pour promouvoir une gestion efficace et proposer, s'il y a lieu, des dispositions législatives spéciales pour les coopératives étudiantes.

3- Qu'une commission de gestion composée de trois (3) étudiants, de trois (3) membres du Mouvement coopératif et d'un représentant du ministère de l'Education soit formée pour administrer la FCEQ.

4- Qu'aucune somme d'argent ne soit versée avant que ces conditions ne soient acceptées par les intéressés."

Dès le mois d'avril 1970, se crée le comité d'étude, organisme consultatif. Il étudie les normes de fonctionnement d'une coopérative étudiante aux divers niveaux d'enseignement, les conditions d'affiliation d'une coopérative locale à la Fédération, les mesures à prendre pour promouvoir une gestion efficace et proposer, s'il y a lieu, des dispositions législatives spéciales pour les coopératives étudiantes. Il doit étudier également et élaborer des politiques pour les coopératives étudiantes et soumettre ses recommandations au Conseil d'administration de la FCEQ.

De son côté, la commission de gestion se constitue. Elle est formée de trois (3) étudiants: Pierre Daigle, secrétaire; Claude Lauzon, Normand Piché; trois (3) membres du groupe Desjardins: M. Michel Desmarais, président; M. Lionel Loignon, M. Richard Carrier et un représentant du ministère de l'Education, M. Roland Lebleu.

Son rôle est:

1- Administrer la FCEQ tout au moins jusqu'à ce que sa rentabilité soit assurée ou jusqu'au moment où il deviendrait évident que la FCEQ ne peut être maintenue.

2- Etudier la nécessité d'une mise de fonds de $100,000.

3- Procéder à l'engagement d'un directeur général.

4- Choisir un vérificateur.

5- Voir à établir une gestion efficace de la Fédération.

6- Elaborer des politiques de vente, d'achat et d'approvisionnement.

7- Travailler à la réduction des dettes.

8- Prévoir des assemblées d'information.

9- Assurer une plus grande représentativité au Conseil d'administration.

10- Choix d'un fiduciaire et transport des actifs.

11- Etablir un organigramme.

12- Choisir un secrétaire général.

13- Demander l'appui des étudiants au niveau des locales.

Le 14 avril 1970, le ministère de l'Education garantit un prêt de $100,000 moyennant les conditions énumérées plus haut.

Quatre mois plus tard, le 12 août 1970, le Gouvernement du Québec porte sa garantie de prêt à $150,000. La FCEQ avait besoin d'une somme additionnelle de $50,000 pour lui permettre d'assainir une fois pour toutes sa situation financière et de prendre un nouveau départ.

Le ministère de l'Education publie en octobre un dossier sur les coopératives en milieu scolaire (Bulletin des Affaires étudiantes, Volume I, no 6, octobre 1970).

Le 31 mars 1971, une subvention spéciale de $150,000 est accordée aux conditions suivantes, déterminées par le ministère de l'Education en accord avec le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives.

"a) Que le Conseil d'administration soit composé de huit (8) étudiants, membres de la FCEQ, de trois (3) membres désignés par le groupe Desjardins et de deux (2) membres nommés par le ministère de l'Education. Le président de ce conseil est le président de la FCEQ et il est un étudiant. Les nominations des représentants du groupe Desjardins et du ministère de l'Education au Conseil d'administration devront être ratifiées par l'assemblée générale de la FCEQ.

b) Que l'exécutif soit composé de six (6) personnes choisies par le Conseil d'administration parmi ses membres. Cet exécutif devra comprendre trois (3) étudiants, deux (2) représentants du groupe

Desjardins et un (1) représentant du ministère de l'Education. En plus d'administrer les affaires courantes de la FCEQ, l'exécutif aura le pouvoir de nommer le directeur général et d'exercer les pouvoirs énumérés aux articles i, j, k et n de l'article 14 de la section IV de la Loi des associations coopératives. Le président de l'exécutif sera choisi parmi les représentants du groupe Desjardins et il ne votera qu'en cas d'égalité des voix.

c) Qu'un comité d'étude, composé de deux (2) représentants de la FCEQ, d'un (1) membre du Conseil de la coopération du Québec, d'un (1) représentant du groupe Desjardins, d'un (1) représentant du ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives et d'un (1) représentant du ministère de l'Education, soit formé dans les plus brefs délais, en vue d'étudier les normes de fonctionnement d'une coopérative étudiante aux divers niveaux d'enseignement, les conditions d'affiliation d'une coopérative étudiante locale à la FCEQ les mesures à prendre pour promouvoir une gestion efficace et en vue de proposer, s'il y a lieu, des lois spéciales pour les coopératives étudiantes.

d) Les conditions prévues au paragraphe a), b) et c) prévaudront jusqu'à ce que la Loi des associations coopératives définisse de nouvelles structures pour les coopératives en milieu scolaire.

e) Que le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives puisse en tout temps exercer les pouvoirs prévus à l'article 88 de la Loi des associations coopératives.

f) Que le vérificateur de la FCEQ soit agréé par le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives.

g) Que le groupe Desjardins n'exige pas un intérêt supérieur à 5% sur la somme de $150,000 prêtée à la FCEQ.

h) Que la FCEQ fournisse au ministère de l'Education un compte des opérations mensuelles et un bilan annuel de ses opérations.

i) Que la FCEQ consacre $10,000 au secteur institutionnel sur son budget 1971-72.

j) En cas de violation des conditions, un fiduciaire sera nommé par le Conseil de la coopération du Québec. Ce fiduciaire aura ipso facto la saisie de tous les actifs de la FCEQ et aura tous les pouvoirs d'administration et/ou d'aliénation de tous les biens de la FCEQ."

En août 1970, la FCEQ vend Fournisco Enr. pour acheter en février 1971, avec l'aide financière du mouvement Desjardins et des Unions régionales des Caisses populaires, la papeterie Brel Inc., grossiste en papeterie et articles scolaires.

La papeterie Brel était le principal fournisseur de papeterie et d'articles de bureau de la Fédération depuis deux ou trois ans. En structurant ses cadres administratifs, en complétant ses services par l'acquisition de cette papeterie, la Fédération gagne du terrain.

Après son dernier congrès annuel, une assemblée générale spéciale se tient et l'on décide de la mise en place d'une nouvelle structure administrative.

La commission de gestion est abolie. Le

conseil d'administration se compose aujourd'hui de huit (8) représentants étudiants, de trois (3) représentants du Mouvement Desjardins, et deux représentants du ministère de l'Education.

Dans le moment, la Fédération s'occupe de la promotion en vue de l'implantation de la formule coopérative dans le plus grand nombre d'écoles possible. Le ministère de l'Education et le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives apportent leur concours dans ce travail de promotion.

La FCEQ vient de publier deux guides:

I- Guide pour la promotion, l'implantation et le fonctionnement d'une coopérative en milieu scolaire;

II- Guide pour l'élaboration du règlement de régie interne d'une association coopérative étudiante.

CONCLUSION

Certes, tout n'est pas dit sur le mouvement coopératif en milieu étudiant. Mais nous pouvons quand même, après la lecture de ces chapitres, relever des aspects particuliers et noter des ressemblances entre les diverses phases de l'existence et du développement du mouvement coopératif en milieu scolaire.

L'éducation tient une place de premier ordre dans cet organisme. "Cette éducation intégrale n'est pas dans le mouvement coopératif, une tâche surérogatoire ou facultative, encore moins un passe-temps de luxe pour les hommes d'oeuvres. Elle est une tâche nécessaire, une tâche indispensable exigée par l'essence même de la Coopération." (Levesque, R.P. Géo- H; l'Education dans le mouvement coopératif, Conseil Supérieur de la Coopération 1943).

Le coopératisme rend l'étudiant responsable de son économie, mais le rend responsable dans le sens de la collectivité, du bien commun. De plus, il l'initie au travail d'équipe. Donc, il le prépare, l'éduque à la démocratie. "La démocratie, en ce sens, c'est la loi du meilleur au profit de la collectivité" (St-Martin, Dragon, Maître de Notre Destin par le Coopératisme, U.C.E.Q.

p. 17, 1965).

Déjà en 1943, des cercles d'études s'organisent dans les différentes coopératives pour faire saisir à leurs membres le sens véritable de la coopération. En 1947, la Fédération publie "Inter-coop" qui renferme des plans de cercles d'études, des expériences étudiantes dans le secteur coopératif, bref, des idées et des suggestions. La FCEQ en 1966, reprend cette idée, mais le bulletin devient plus alors "information" qu'"éducation".

Du côté administratif, les cadres et les structures subissent d'importantes modifications. En 1970, on remarque la présence de personnes extérieures au milieu étudiant à la fédération. Ces personnes,choisies pour leur compétence,apportent leurs concours et leurs connaissances au profit de la F.C.E.Q.

Pouvons-nous affirmer qu'il y a évolution de ce mouvement? Certes, on opère aujourd'hui sur une échelle plus vaste, les bénéfices sont plus élevées, l'organisation plus rentable. Mais avons-nous gardé l'idéologie coopérative, l'avons-nous repensée? a-t-elle évolué?

En s'éclairant du passé, on est porté à croire que le coopératisme étudiant a échoué à diverses étapes, parce qu'il n'a pas su susciter une participation large et active des étudiants; parce qu'il n'a pas su mobiliser la conscience de la collectivité étudiante à ses problèmes économiques comme aux solutions que le coopératisme suggérait. Cette absence de participation n'est cependant pas exclusive au coopératisme étudiant. On la déplore dans tous les autres secteurs de l'activité coopérative.

Il semble bien que les coopératives étudiantes ne sont pas suffisamment intégrées à l'ensemble de la vie de l'école. Elles risquent alors de ne devenir que de simples comptoirs de consommation. Des efforts sont pourtant déployés par la Fédération pour intéresser toutes les parties composant la communauté scolaire, étudiant, professeurs, administrateurs et personnel de soutien, à une participation active à la vie des coopératives.* De plus, on souhaiterait que les coopératives étudiantes soient de véritables laboratoires pratiques, des centres d'apprentissage et de réflexion socio-économique avec la

---

* Une telle participation permettrait peut-être de résoudre deux ordres de problèmes qui ont toujours affectés les coopératives étudiantes soient, le manque de continuité et l'inexpérience administrative.

participation des divers départements d'enseignement. Voilà comment tente de s'orienter la relance de la pensée coopératiste en milieu scolaire.

Nous regrettons de ne pouvoir parler dans ce travail des problèmes et des expériences de chaque association coopérative. Il existe sûrement plusieurs faits importants à noter et qu'il y aurait lieu de faire connaître. Cela pourra être le sujet d'un autre document.

De plus, il serait fort enrichissant et intéressant d'entreprendre l'historique des coopératives d'épargne et de crédit (caisses populaires) en milieu scolaire en relation avec les coopératives de consommation et le mouvement coopératif en général.

ANNEXE I

LISTE DES COOPERATIVES LEGALEMENT INCORPOREES

AU SECRETARIAT DE LA PROVINCE (1941-45)

S.C. Syndicat coopératif
D.A. Déclaration d'association
A.F. Assemblée de fondation
G.O. Gazette officielle
N.N. Nouveau nom
A.C. Association coopérative

1- Coopérative du Séminaire de Nicolet
D.A. 5 décembre 1941
18 juillet 1969 - inopérante

2- The University co-opérative Residence Syndicate
D.A. 26 juin 1942

3- L'Educative - Séminaire de Trois-Rivières
D.A. 27 mai 1943
N.N. Association coopérative l'Educative - 25 octobre 1965

4- S.C. des Arts paysans de l'école ménagère de Rimouski
D.A. 30 janvier 1944
A.F. 30 janvier 1944 - liquidée

5- La librairie coop. universitaire de l'Université de Montréal
D.A. 25 février 1944
A.F. 28 février 1944 - n'opère plus

6- Syndicat coopératif des arts paysans de l'Ecole normale de Rimouski
D.A. 15 avril 1944
A.F. 11 mai 1944

7- Auxiliatrice - Papineauville
D.A. 24 avril 1944 - liquidée

8- La coop. du Séminaire
D.A. 25 avril 1944
N.N. A.C. du Séminaire Ste-Hyacinthe - 20 mai 1966

9- La Ruche du collège de l'Assomption
D.A. 9 mai 1944
A.F. 9 mai 1944 - liquidée

10- L'entraide térésienne - Petit Séminaire Ste-Thérèse
D.A. 5 juin 1944 - liquidation en 1954

11- L'universitaire
D.A. 18 septembre 1944
N.N. Le comptoir Laval 12 novembre 1958
Pavillon Pollack
Université Laval

12- Coop. étudiante des Hautes Etudes Commerciales
D.A. 6 octobre 1944
N.N. A.C. étudiante des Hautes Etudes Commerciales
26 juillet 1966

13- La Normalienne - Ste-Rose du Dégelé
D.A. 27 octobre 1944
A.F. 27 et 28 octobre 1944

14- La Pourvoirie - Grand Séminaire de Rimouski
D.A. 7 décembre 1944
Liquidation 30 octobre 1969

15- Coop. des étudiants de l'Ecole normale St-Léonard
D.A. 10 décembre 1944

16- Coopérative étudiante du collège Ste-Marie
D.A. 14 décembre 1944
A.F. 14 décembre 1944 - n'opère plus

17- L'Apprentissage
Juniorat de Chambly - Bassin
D.A. 12 février 1945 - n'opère plus

18- Librairie coopérative de Gaspé
D.A. 8 avril 1945

19- L'Etudiante
Société coopérative Plessisville
D.A. 16 mars 1945 - n'opère plus depuis 1959

20- Coopérative Jeunesse
3637 boul. Gouin O.
Cartierville (9)
D.A. 11 mai 1945 - n'opère plus

Le 1er juin 1945, un amendement est apporté à la loi 9 Georges VI ch. 60, loi modifiant la loi des syndicats coopératifs de Québec. Amendement apporté à l'article 12: faire publier l'avis requis dans la Gazette Officielle de Québec.

21- L'Ecolière - Ecole apostolique Lévis
D.A. 15 mai 1945
G.O. 7 juin 1945 no 42

22- La Source - Ecole ménagère régionale St-Lambert
Cté Chambly
D.A. 16 juin 1945
G.O. 17 août 1945 no 40 - n'opère plus

23- L'Etincelle - Ecole supérieure St-Léonard
525 est, Beaubien
Montréal
D.A. 1er octobre 1945
G.O. 27 avril 1946 no 17 - n'opère plus

24- La Joyeuse - Ecole normale Roberval
D.A. 2 décembre 1945
G.O. 9 février 1946 no 6

25- L'Equipe Joyeuse - Pensionnat N.D. de l'Assomption
Cté Nicolet
D.A. 20 janvier 1946
G.O. 9 février 1946 no 6 - n'opère plus

26- L'Etincelle - E.N.R. de Nicolet
D.A. 16 janvier 1946
A.F. 24 janvier 1946
G.O. 23 mars 1946
N.N. Le Phare 28 février 1946 - n'opère plus

27- La Collégiale - Basile-Noreau
D.A. 25 janvier 1946
G.O. 16 février 1946 no 7
N.N. A.C. étudiante du Collège Basile-Noreau 3 août 1966

28- L'Etincellante - Ecole technique Ste-Hyacinthe
D.A. 18 avril 1947
G.O. 11 octobre 1947 no 41 - n'opère plus

29- Coopérative La cabane - Collège St-Laurent Montréal
A.F. 20 novembre 1945
G.O. 4 mars 1948

ANNEXE II

STATUTS DE LA FEDERATION DES COOPERATIVES ETUDIANTES DU QUEBEC (F.C.E.Q.) - (1947)

Article 1 - NOM

Les coopératives étudiantes de la Province de Québec qui ont signé la déclaration à cet effet et toutes celles qui seront admises à l'avenir forment une fédération qui prend le nom de Fédération des coopératives étudiantes, société coopérative à personnel et à capital variables et dont la compétence territoriale s'étend à la Province de Québec.

Article 2 - BUTS

a) Le groupement et l'organisation des coopératives étudiantes en vue de la défense de leurs intérêts communs par centralisation de leurs forces et de leur pouvoir d'achat.

b) Le développement et la prospérité de la coopération dans le milieu étudiant canadien-français.

c) L'avancement social tout entier des étudiants.

Article 3 - CHAMP D'ACTION

a) L'achat, la vente, l'entreposage, la fabrication, la production et la circulation de tous les produits requis par les sociétés adhérentes.

b) La publication d'organes de presse, l'édition de publications.

c) L'éducation coopératiste sous toutes ses formes.

d) La surveillance de la situation financière des coopératives adhérentes.

e) La collaboration avec les autres organismes coopératifs.

f) La centralisation de nos forces autour de l'idée d'un ordre social chrétien à bâtir dans le milieu étudiant.

Article 4 - STRUCTURE DE LA FEDERATION

La Fédération se compose de trois organismes distincts mais coordonnés entre eux:

a) L'Assemblée générale

b) Le Conseil d'administration

c) Le Conseil de surveillance.

Article 5 - MEMBRES

a) Pourront adhérer à la Fédération toutes les coopératives étudiantes constituées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de la Province de Québec (S.R.Q. 1941, ch. 290).

b) Pour faire partie de la Fédération, les coopératives agréées devront remplir les obligations suivantes:

1) Joindre à leur demande d'adhésion deux exemplaires de leurs statuts et amendements.

2) Accepter dans sa totalité la constitution et les règlements de la Fédération.

3) Réserver une part de leurs bénéfices pour les oeuvres sociales.

c) La Fédération peut accepter, à titre de membres auxiliaires, sur décision du Conseil d'administration, et aux conditions établies par ce dernier, tout autre organisme opérant dans le milieu étudiant. Ces membres ont droit aux ristournes mais ne peuvent voter ni remplir aucune charge.

d) Rien dans la présente constitution ne doit être interprété comme signifiant que la Fédération doit accepter toute demande d'adhésion.

Article 6 - EXCLUSION ET DEMISSION

a) La Fédération par son Conseil d'administration peut exclure toute société qui ne satisfait plus aux conditions requises. Cette exclusion ne pourra être prononcée sans que la société en cause n'ait pu se justifier. Il y a toujours possibilité pour celle-ci d'en appeler à l'assemblée générale.

b) Toute démission doit être donnée par lettre recommandée à la Fédération et devra contenir une copie de la résolution à cet effet de l'assemblée générale de la société démissionnaire. Toutefois, cette démission pourra ne prendre effet qu'après six mois de sa notification.

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

a) La Fédération possède un capital social constitué par les souscriptions de ses membres. D'un minimum souscrit de $120, ce capital peut être accru indéfiniment puisqu'il n'y a pas de limites au nombre des membres.

b) Les parts sociales sont d'une valeur nominale de $10 et nominatives.

c) Les parts sociales sont incessibles à titre onéreux et gratuit.

d) La participation minimum de chaque société est de une part sociale ($10) et maximum de cinquante (50) parts sociales ($500).

e) Les parts sociales sont payables à raison de une au comptant, le solde étant couvert par la ristourne ou autrement dans l'année fiscale.

f) Les sociétés adhérentes doivent verser un droit d'entrée de un dollar ($1) laquelle somme ne sera pas remboursable et sera affectée à la réserve dite "imprévu et développement".

g) Les parts sociales portent intérêt au taux déterminé par le conseil d'administration, lequel taux ne devra pas dépasser 5%.

Article 8 - REMBOURSEMENT

Toute société démissionnaire ou exclue sera remboursée de son capital payé et de ses ristournes accumulées de la manière et selon les prescriptions établies par la Loi.

Article 9 - ASSEMBLEE GENERALE

a) L'assemblée générale est l'autorité souveraine et décide en dernier ressort.

b) La Fédération tient une assemblée générale annuelle à laquelle sont élus les divers membres des Conseils.

c) La date, l'heure et l'endroit sont fixés par le Conseil d'administration.

d) Sur demande expresse et écrite de un dixième (1/10) des membres spécifiant l'objet qu'ils veulent mettre à l'étude, le Conseil d'administration devra convoquer une assemblée spéciale.

e) Toutes les convocations à des assemblées spéciales devront nettement spécifier l'objet de celles-ci.

Article 10 - LE VOTE

a) Chaque membre de la Fédération n'a droit qu'à un vote.

b) Les délégués des coopératives qui sont empêchées pour des raisons valables d'assister à l'assemblée générale annuelle peuvent voter par procuration.

c) Ces procurations doivent être certifiées par le président et le secrétaire de la dite coopérative et porter la marque du sceau.

d) Seules les coopératives qui ont satisfait à leurs engagements ont droit de vote.

Article 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) La Fédération est régie par un Conseil d'administration composé d'au moins cinq (5) membres. Lorsque trente (30) coopératives seront affiliées à la Fédération, on ajoutera deux (2) membres. Deux (2) autres

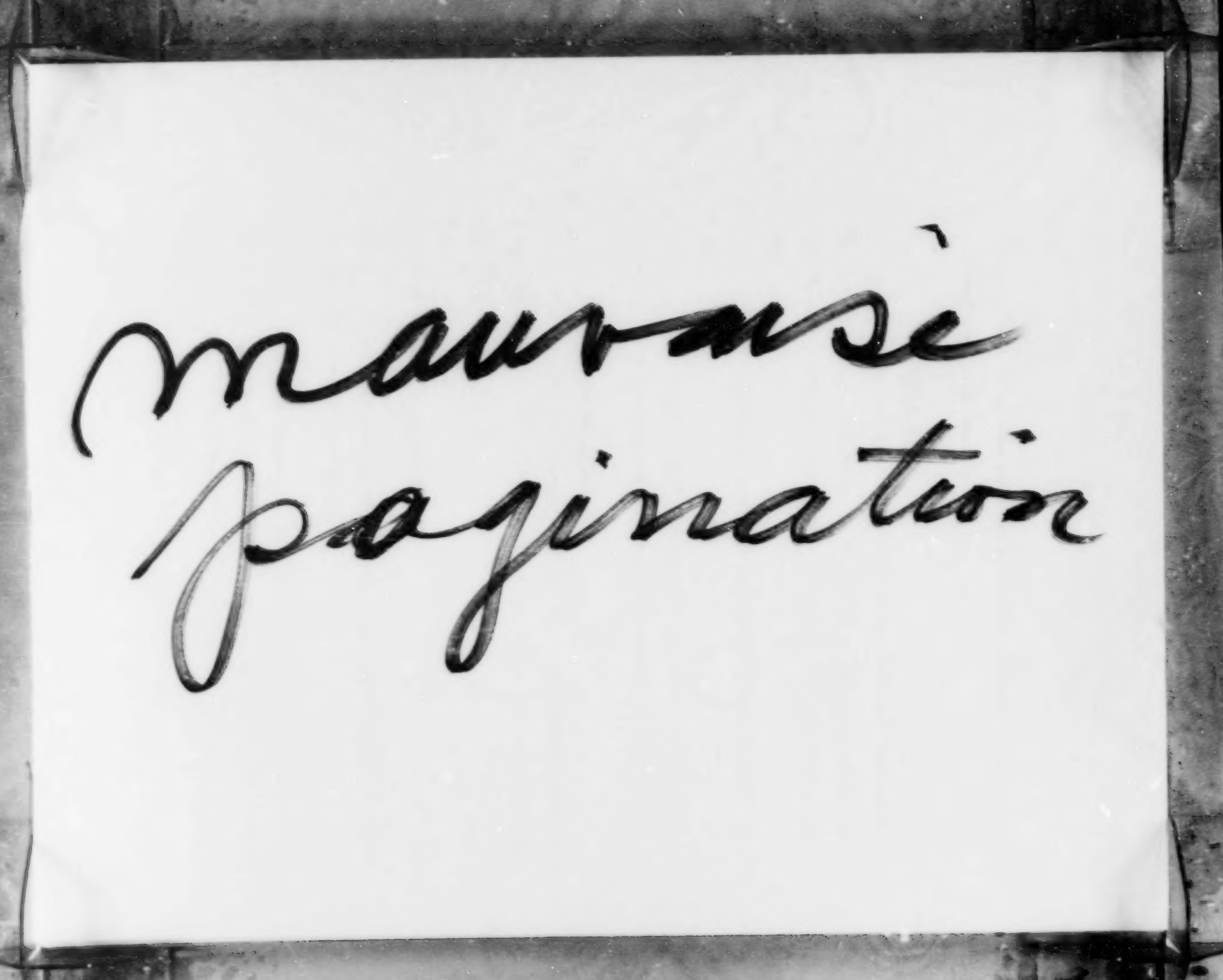
mauvaise
pagination

b) Si le vice-président est absent, l'assemblée choisit un président pour cette réunion.

Le Secrétaire

a) Le secrétaire s'occupe de la correspondance particulière, des archives, de la convocation des assemblées et établit des relations avec les autres secteurs coopératifs et le Conseil Supérieur de la coopération.

b) Il présente un rapport d'ensemble à chaque assemblée générale.

c) Il est le trait d'union entre le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance et les autres organismes de la Fédération.

Le Directeur exécutif

Le directeur exécutif agit dans toutes les affaires au nom de la Fédération, dans la limite des pouvoirs à lui confier par le Conseil d'administration.

Article 14 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

a) Le Conseil de surveillance représente l'assemblée générale et surveille l'intérêt des membres.

b) Il se compose de cinq (5) membres élus par l'assemblée générale, trois (3) d'entre eux seront choisis parmi les délégués des coopératives de la région de Montréal et deux (2) parmi les anciens directeurs ou responsables de la Fédération.

c) Il a toujours accès aux livres de comptabilité de la Fédération.

d) Il assure la mise en oeuvre des résolutions de l'assemblée générale et doit voir au bon fonctionnement de tous les services.

e) Il se réunit une fois par mois; il fait ses recommandations au Conseil d'administration.

f) Il est responsable à l'assemblée générale à laquelle il fait rapport.

g) Trois membres peuvent convoquer une assemblée générale.

Article 15 - VERIFICATEURS

a) L'assemblée générale nomme un ou plusieurs vérificateurs qui auront en tout temps accès aux livres de la Fédération.

b) Ils doivent faire une inspection sommaire des livres comptables une fois par mois et en faire rapport au Conseil de surveillance.

c) Ils font une audition détaillée à la fin de chaque exercice. Leur rapport devra être annexé au bilan présenté à l'assemblée générale.

Article 16 - SERVICES

Afin de réaliser d'une façon plus efficace les buts proposés, la Fédération devra créer cinq (5) services:

a) Le Service d'éducation a pour objet:

1- De former les responsables des coopératives;

2- D'aider les responsables à accomplir un travail d'éducation efficace auprès des sociétaires.

3- De réunir la documentation et de faire les recherches nécessaires ou utiles.

4- De diffuser par tous les moyens possibles la doctrine coopérative dans le milieu étudiant canadien français.

b) Les Services économiques ont pour objet:

1- D'assurer l'activité économique de la Fédération (achat - vente - comptabilité).

2- D'aider les coopératives à régler leurs problèmes d'ordre économique et financier.

c) Le Service Juridique a pour objet d'éclairer les coopératives sur tous leurs problèmes d'intérêts juridiques.

d) Le Comité féminin a pour fonction de s'intéresser à tous les problèmes d'intérêt spécifique aux coopératives féminines.

e) Le Secrétariat s'occupe de la correspondance, des archives et des relations extérieures.

Article 17 - RISTOURNE

a) Les trop-perçus de la Fédération sont répartis une fois l'an entre les sociétés adhérentes au prorata de leur chiffre d'achat après provision pour les réserves.

b) La ristourne mise en paiement sera payable en tout temps au cours de l'année.

c) Avant de pouvoir toucher la ristourne, une coopérative devra solder ses parts ou toute dette qu'elle pourrait avoir envers la Fédération.

Article 18 - RESERVES

a) Les réserves sont de trois sortes:

1- Réserves statutaires

2- Réserves pour imprévu et développement

3- Réserves pour éducation.

b) La part des trop perçus net qui est affectée à la première est d'au moins cinq pour cent (5%); la part affectée à la deuxième est déterminée par l'assemblée générale; la part affectée à la troisième est d'au moins vingt pour cent (20%).

c) La réserve pour éducation est un fonds créé pour l'avancement culturel, social ou pour tout autre avantage dans l'ordre de la formation intégrale de l'étudiant, et par conséquent pourra être affecté diversement selon les besoins du milieu étudiant.

Article 19 - AVISEUR MORAL

La Fédération doit avoir un aviseur moral. Cet aviseur moral est nommé par l'autorité compétente. Il a droit d'assister à toutes les réunions des conseils. Il a voix consultative.

Article 20 - DISSOLUTION

a) En cas de dissolution, l'actif de la Fédération servira à rembourser les membres du montant versé en capital.

b) Le solde, s'il y a lieu, y compris, les divers fonds pourra être affecté à des oeuvres sociales étudiantes selon le bon plaisir de l'assemblée générale.

Article 21 - AMENDEMENT

Pour amender ces statuts, il faudra une assemblée générale spéciale et tous les amendements seront soumis au scrutin: les trois-quarts (3/4) des votes l'emportant.

Article 22 - DIVERS

a) Les convocations à l'assemblée générale devront être adressées par poste recommandée au moins dix jours à l'avance.

b) Le conseil d'administration peut convoquer en tout temps sur un avis de dix jours une assemblée générale extraordinaire.

c) Les chèques, billets, contrats et documents liant la société doivent toujours porter deux signatures, celles du président et du directeur exécutif et porter la marque du sceau. Au cas où le président et le gérant ne seraient pas en mesure de signer, le conseil d'administration élira pour cette charge, des remplaçants.

Article 23 - Dans tous les cas difficiles et où il pourrait y avoir discussion, on devra se rappeler constamment les principes coopératifs et pratiquer les vertus de justice et de charité lesquelles sont à la base de toute coopérative véritable.

ANNEXE III

LISTE DES COOPERATIVES QUI ONT ASSISTE

À LA FONDATION DE LA FEDERATION

GARCONS: La Ruche, L'Assomption

Petit Séminaire de Québec

Séminaire Mont-Laurier

Collège St-Charles Garnier

Séminaire Ste-Thérèse

Collège Brébeuf

La Joliettaine

Séminaire de Nicolet

St-Hyacinthe

Trois-Rivières

L'Initiative de Valleyfield

La Bourgettaine,Rigaud (Collège Bourget)

La Laborieuse Petit Séminaire d'Ottawa

Collège Sacré-Coeur (Sudbery)

FILLES: Collège Basile Moreau

Ecole Ménagère Régionale St-Jacques

E.M.R. St-Lambert

E.M.R. Soeurs Grises

E.M.R. Nicolet

Pensionnat N.D. de L'Assomption

Ecole Esther Blondin

E.M.R. Ste-Martine

Ecole supérieure St-Edouard (Montréal)

ANNEXE IV

LISTE DES COOPERATIVES FEDEREES (1949)

NOM	CAPITAL VERSE
La Ruche, Collège de L'Assomption	$55
Coop. des Etudiants du Séminaire de Nicolet	105
L'Educative du Séminaire de Trois-Rivières	55
Coop. du Séminaire St-Hyacinthe	100
La Bourgettaine du Collège de Rigaud	25
La Joliettaine du Séminaire de Joliette	20
La Philadelphe du Séminaire de Mont-Laurier	15
La Fraternelle du Collège Séraphique Ottawa	5
L'Eclaireuse E.M.R. Nomininguc	5
L'Equipe Joyeuse, Pensionnat N.D. de L'Assomption	5
La Gardienne, E.M.R. St-Jacques	5
La Glaneuse, E.M.R. Montréal	5
Le Phare, E.M.R. Nicolet	5
La Source, E.M.R. St-Lambert	5
L'Eveilleuse, E.M.R. St-Georges de Beauce	5
L'Etudiante, E.M.R. Plessisville	5
L'Attisée, E.M.R. Ste-Martine	5
La Vaillante, E.M.R. Cap-de-la-Madeleine	5
La Cabane, Collège st-Laurent	5
L'Universitaire, Université Laval	5
L'Educative, Ecole Normale St-Léonard	5
La Serviable, Collège de Limoilou	5

La Laborieuse, Séminaire d'Ottawa	5
L'Initiative, Séminaire de Valleyfield	5
La Collégiale, Collège Basile Moreau	5
La Conquérante, Séminaire de Québec	5

Parts sociales totalisées de la Fédération d'octobre 1947 à février 1949

1947	Octobre	15.00	1948	Juin	190.00
	Novembre	40.00		Juillet	190.00
	Décembre	70.00		Août	190.00
1948	Janvier	130.00		Sept	200.00
	Février	130.00		Oct.	210.00
	Mars	135.00		Novembre	290.00
	Avril	133.00		Décembre	340.00
	Mai	185.00	1949	Janvier	370.00
				Février	485.00

Après une année d'existence la Fédération comptait sur un capital de $200.00. Par la suite, il y eu augmentation jusqu'à $485.00, soit 142.5%. C'est la preuve d'Un bel esprit de collaboration de la part des coopératives.

ANNEXE V

LISTE DES COOPERATIVES ETUDIANTES

Septembre 1951

LISTE DES COOPERATIVES ETUDIANTES

a) Coopératives fédérées

1- Coopératives féminines

* Coop. La Vaillante
Ecole Sup. d'enseignement Ménager
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

Coop. La Serviable
Couvent de Limoilou
598-8e Ave
Québec

Coop. La Collégiale
Collège Basile Moreau
Ville St-Laurent, P.Q.

* Coop. La Glaneuse
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
1185, St- Mathieu
Montréal, P.Q.

* Coop. L'Etudiante Econome,
Ecole Sup. Esther Blondin,
95, Parc C.E. Cartier,
Montréal

* Coop. La Recherche
Ecole Sup. de Ped. Familiale
1430 Boul. M. Royal,
Montréal, P.Q.

Coop. Le Phare
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
Nicolet, P.Q.

Coop. l'Equipe Joyeuse
Pens. N.D. de l'Assomption,
Nicolet, P.Q.

* Coop. l'Eclaireuse,
Ecole Sup. D'enseignement Ménager
Nominque, Labelle, P.Q.

Coop. La Réserve,
Patronage,
8 Dallaire,
Lévis,P.Q.

* Coop. La Philadelphe,
Séminaire,
Mont-Laurier,P.Q.

* Coop. Etudiante Roussin,
Collège Roussin,
12085 Notre-Dame Est,
Montréal,P.Q.

Coop. La Cabane,
Collège ST_ Laurent,
Ville St-Laurent,P.Q.

Coop. Polyrechnique,
Ecole Polytechnique,
1430 rue St-Denis,
Montréal, P.Q.

Ecole des Hautes Etudes Commerciales,
235 Ave Viger,
Montréal, P.Q.

Coop. des Etudiants,
Séminaire,
Nicolet, P.Q.

Coop. L'Universitaire,
Université Laval,
Québec, P.Q.

* Coop. La Bougettaine,
Collège Bourget,
Rigaud, P.Q.

Coop. L'Entraide Thérèsienne,
Séminaire Ste Thérèse,
Ste-Thérès de Blainville,
P.Q.

Coop. du Séminaire,
Séminaire,
St-Hyacinthe, P.Q.

* Coop. l'Etudiante,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager
Plessisville,P.Q.

* Coop. La Florissante,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
96 Chemin Ste-Foy,
Québec, P.Q.

Coop. La Joyeuse,
Ecole Normale ,
Roberval

* Coop. L'Attisée
Ecole Sup. D'Enseignement Ménager,
Ste-Martine,
Chateauguay,P.Q.

* Coop. L'Eveilleuse,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
St-Georges,
Beauce, P.Q.

* Coop. La Gardienne,
Ecole Sup. D'enseignement Ménager,
St-Jacques,
Montcalm, P.Q.

Coop. La Source,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
ST-Lambert,P.Q.

* Coop. L'Educative,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
St-Léonard,
Nicolet, P.Q.

TOTAL 17

2- <u>Coopératives masculines</u>

* Coop. La Joliettaine,
Séminaire,
Joliette, P.Q.

Coop. La Ruche,
Collège l'Assomption,
L'Assomption,P.Q.

* Coop. Le Semeur,
Séminaire Sacré-Coeur,
St-Victor,
Beauce, P.Q.

Coop. L'Educative,
Séminaire,
Trois-Rivières, P.Q.

* Coop. L'Initiative,
Séminaire,
Valleyfield, P.Q.

TOTAL 16

b) Coopératives non-fédérées

1- Coopératives féminines

* Coop. Ste-Cécile,
Ecole Ste-Cécile,
7437, de Gaspé,
Montréal, P.Q.

* Coop. Stadacona,
Ecole Stadacona,
3349, Adam,
Montréal, P.Q.

Coop. La Constructive,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
Rimouski, P.Q.

* La Coopérative,
Ecole Sup. d'enseignement Ménager,
St-Aimé,
Richelieu, P.Q.

* Coop. L'Ardente,
Ecole Normale,
Ste-Ursule,
Maskinongé, P.Q.

* Coop. L'Essor,
Ecole Sup. d'Enseignement Ménager,
St-Pascal,
Maskinongé, P.Q.

* La Coopérative,
Ecole Normale,
St-Jérôme, P.Q.

* Coop. L'Active
Ecole Sup. D'Enseignement Ménager,
St-Pascal,
Maskinongé, P.Q.

* La Coopérative
Ecole Normale
Verchères, P.Q.

TOTAL 9

2- Coopératives masculines

* Coop. La Collégienne
Collège d'Amos
Amos, Abitibi
P.Q.

* La Librairie Coopérative
Séminaire de Gaspé
Gaspé, P.Q.

* Coop. L'Ecolière
Ecole Apostolique Notre-Dame,
Lévis, P.Q.

Externat St-Jean-Eudes,
8e rue
Limoilou, Québec, P.Q.

* La Coopérative
Ecole d'agriculture,
Mont-Laurier,
Labelle

* Coop. La Solidarité
Académie Querbes
215 Blocmfield,
Montréal

Coop. L'Etincelle
Ecole Sup. St-Edouard
525 Beaubien Est
Montréal

* La Coopérative
Ecole Sup. St-Stanislas
1200 est rue Laurier
Montréal, P.Q.

* La Coopérative
Ecole Moyenne d'agriculture,
Nicolet, P.Q.

Coop. La Conquérante
Petit Séminaire
Québec, P.Q.

Coop. La Collégiale
Ecole Moyenne d'agriculture,
Rimouski, P.Q.

* Coop. L'Estudiantine
Ecole des Arts et Métiers
Rimouski, P.Q.

* La Coopérative
Séminaire St-Sacrement,
Terrebonne, P.Q.

Coop. La pourvoirie
Grans Séminaire
Rimouski, P.Q.

TOTAL 14

3- Coopératives masculines fédérées hors de la province.

* Coop. La Laborieuse
Petit Séminaire
Ottawa, Ontario

* Coop. La Fraternelle
Collège Séraphique
1062 Wellington
Ottawa, Ontario

* La Coop. de l'U.S.J.,
Université St-Joseph
St-Joseph, N.B.

TOTAL 3

4- Coopérative masculine non-fédérée, hors province

* Coop. La Débutante
Collège St-Jean
8406, 9e rue,
Edmonston, N.B.

TOTAL 1

GRAND TOTAL 60

*- Ces coopératives ne sont pas enregistrées au Secrétariat de la Province.

ANNEXE VI

PLAN DE COURS SUR LA COOPERATION

POUR LES ETUDIANTS

1952

COURS SUR LA COOPERATION POUR LES ETUDIANTS

F. CADIEUX

I- INTRODUCTION: Economie étudiante.

MAURICE LEROUX

II- HISTORIQUE:

lère leçon: Le mouvement coopératif:

- Origine dans les idées;
- Origine dans les faits;
- Statistiques actuelles dans le monde et au Canada;
- Résumé d'ensemble.

2ème leçon: Les coopératives étudiantes dans le monde:

- Origine
- Les diverses formes des coopératives étudiantes
- Répartition géographique.

3ème leçon: Les coopératives étudiantes au Canada-français:

- Origine - Raison d'être
- Ordre économique et social chrétien
- Force actuelle - Répartition
- Services - Finances... etc.
- Perspectives d'avenir quant au milieu, aux services et aux cadres institutionnels.

PÈRE LAFOND

III- DOCTRINE:

4ème leçon: La nature de la coopérative étudiante:

- Définition et explications.
- Les principes de Rochdale et les particulari-

tés étudiantes.
- Les fins - La hiérarchie des fins.

5ème leçon: Le rôle de la coopérative étudiante:

- Le rôle économique
- Le rôle social
- Le rôle éducatif.

6ème leçon: La nature de l'éducation coopérative étudiante:

- Place et importance
- Notion
- Mécanisme et réalisation.

7ème leçon: Les moyens d'éducation coopérative:

- Liste des principaux moyens d'éducation utilisés dans les coopératives étudiantes; explications sur les conditions d'efficacité de chacun.

REAL CHARBONNEAU

IV- ORGANISATION: a) En général:

8ème leçon: L'Administration:

- Importance: principes en jeu
- Procédures de fondation
- Les organes administratifs:
  L'assemblée générale;
  Le conseil d'administration;
  Le conseil de surveillance.

9ème leçon: Les règlements de base:

- Buts définis dans les statuts
- Qualifications des membres
- Capital social - Les conseils
- Les trop-perçus et les réserves
- Les élections.

10ème leçon: Les finances:

- Règles concernant le capital social, les inventaires, les réserves et le fonds de roulement
- La comptabilité: exposé d'un syatème.

b) En particulier:

11ème leçon: La coopérative de consommation:

- Définition
- Services adaptés au milieu étudiant.

12ème leçon: La coopérative de production:

- Définition
- Services adaptés au milieu étudiant.

FERNAND CADIEUX

V- RÔLE DE LA COOPERATIVE DANS LA CITE ETUDIANTE:

13ème leçon: La coopérative d'épargne et de crédit:

- Définition
- Notes sur tout ce qui doit être traité sur ce sujet et qui ne l'a pas été dans les autres parties du cours: v.g. comité de crédit, comptabilité, club des épargnants.

GERMAIN DADIEUX

VI- 14ème leçon: La Fédération des coopératives étudiantes:

- Historique
- Buts
- Organisation et fonctionnement
- Perspectives d'avenir.

15ème leçon: Les Unions régionales et le comité d'éducation des caisses étudiantes:

- Rôle respectif de chacun
- Nécessité et buts
- Fonctionnement du comité d'éducation.

APPENDICE Le Conseil de la coopération du Québec:

- Nature
- Rôle
- Relations entre C.E.Q. et les coopératives étudiantes.

ANNEXE VII

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DES BILANS

DE LA FEDERATION DE 1948 À 1951

Principaux indicateurs financiers des bilans de la Fédération de 1948 à 1951

Années / Postes ($)	Octobre 1948	31 août 1949	31 décembre 1949	30 septembre 1950	30 septembre 1951
Disponibilités	246	42	329	947	3,955
Immobilisations	26	30	37	39	39
Actifs totaux	318	757	1,002	991	4,124
Exigibilités	97	-	135	132	3,157
Ventes nettes totales	-	354	993	1,670	6,187
Profits bruts	-	23	98	215	563
Profits nets ou déficits ( )	-	(8)	74	21	(955)

Indices

EVALUATION DES DISPONIBILITES DE LA F.C.E.Q.

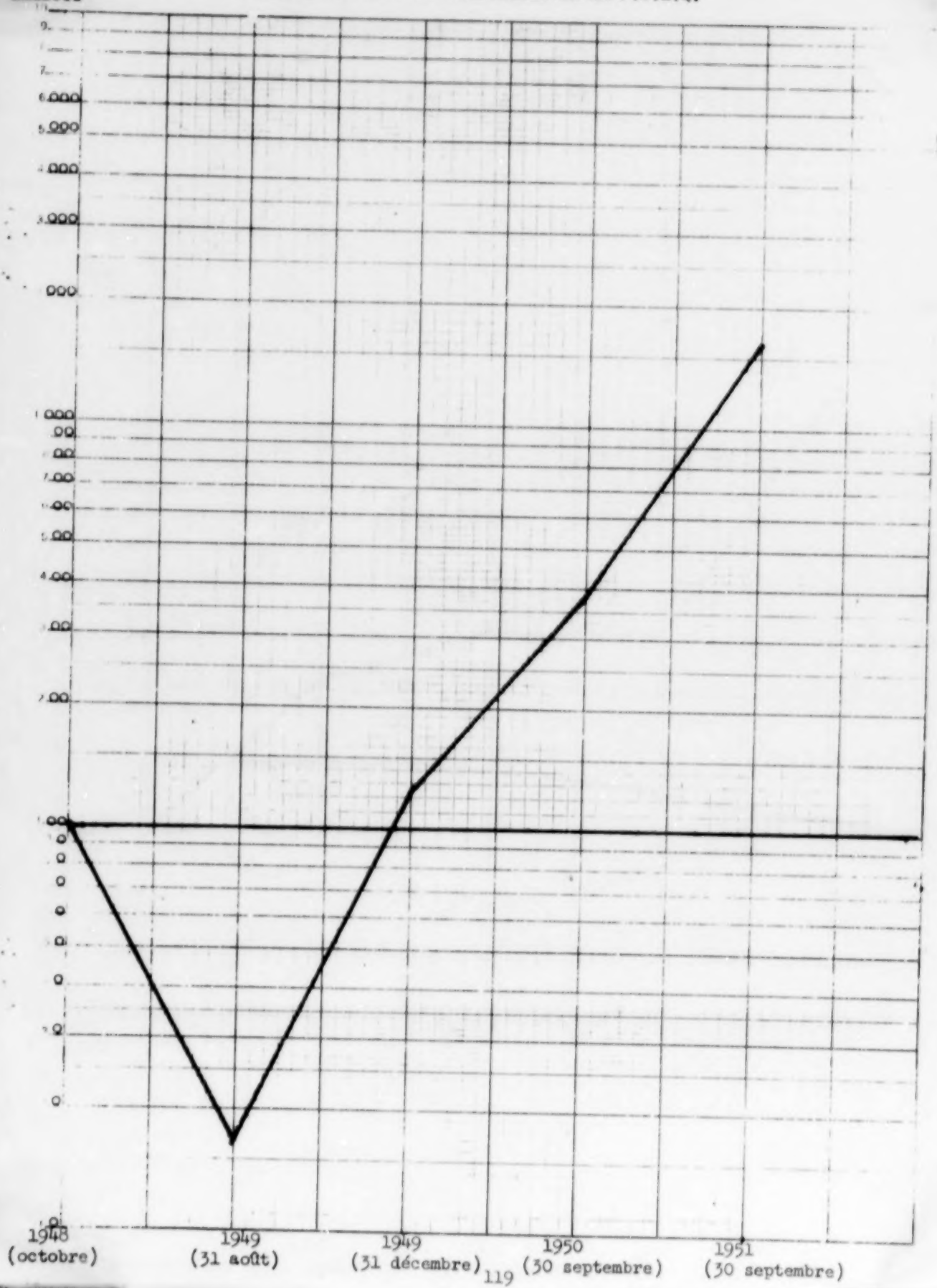

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS DE LA F.C.E.A.

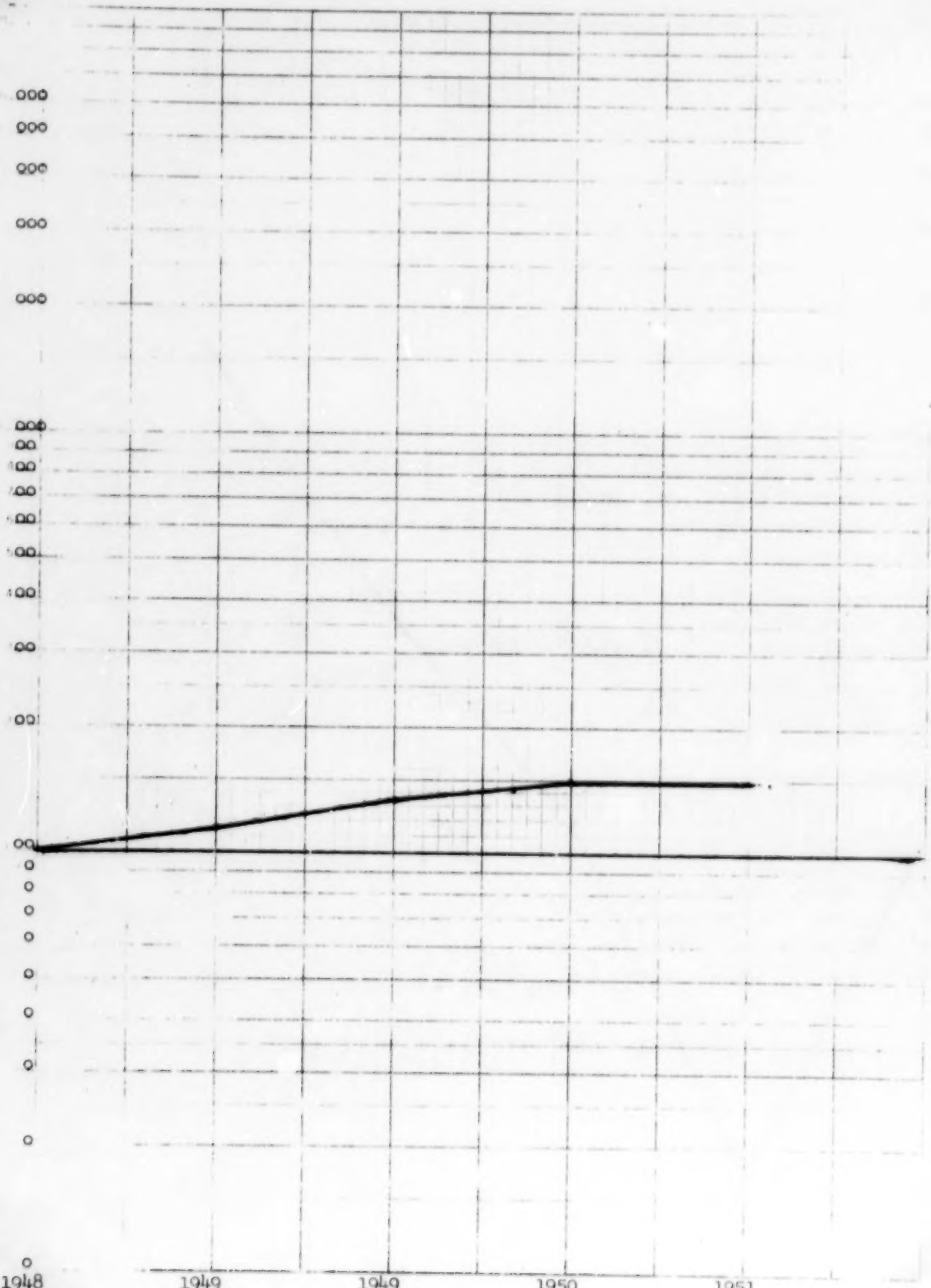

EVALUATION DES ACTIFS TYPAUX DE LA F.C.E.Q.

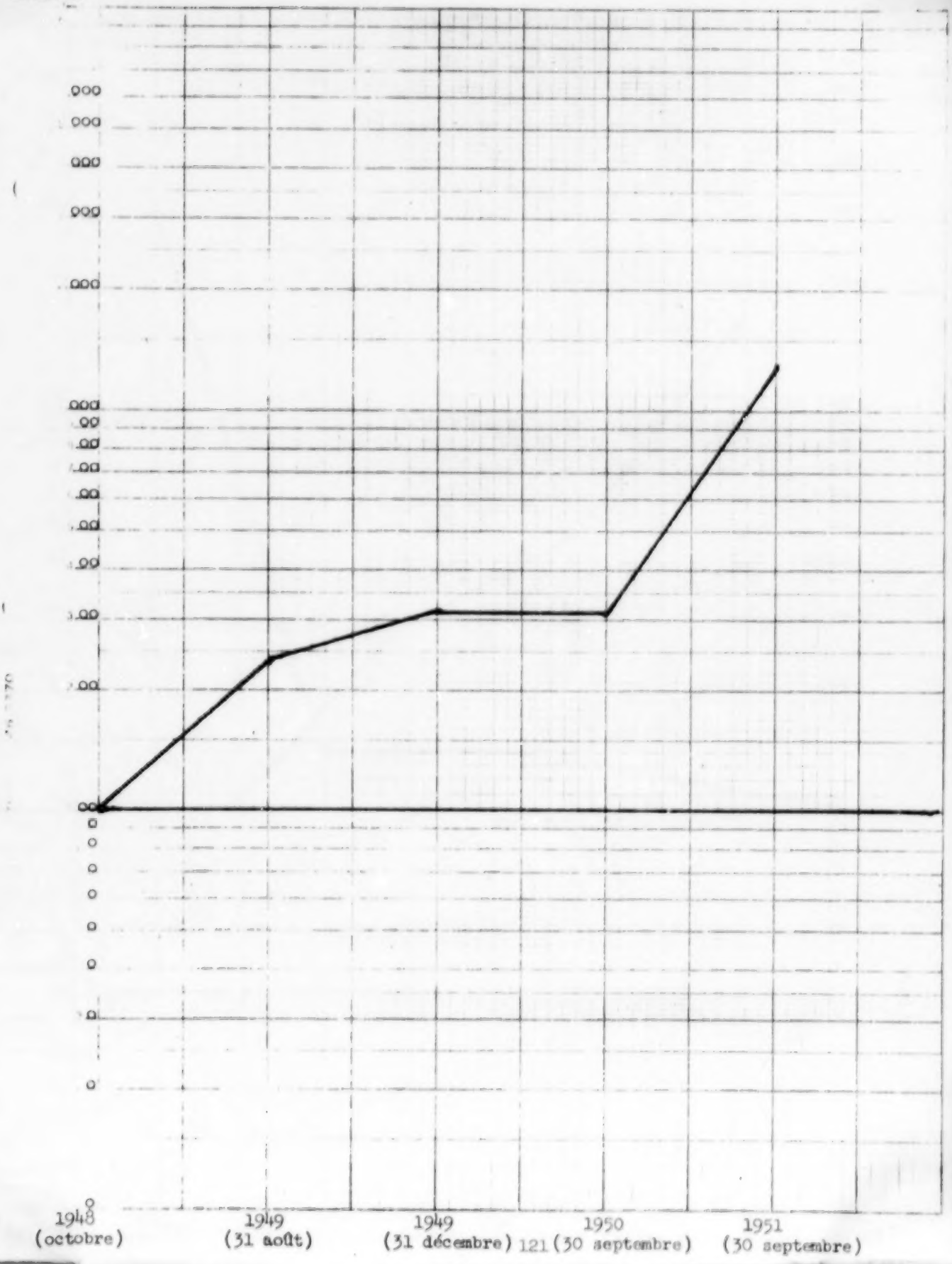

Indices

EVALUATION DES EXIGIBILITES DE LA F.C.E.Q.

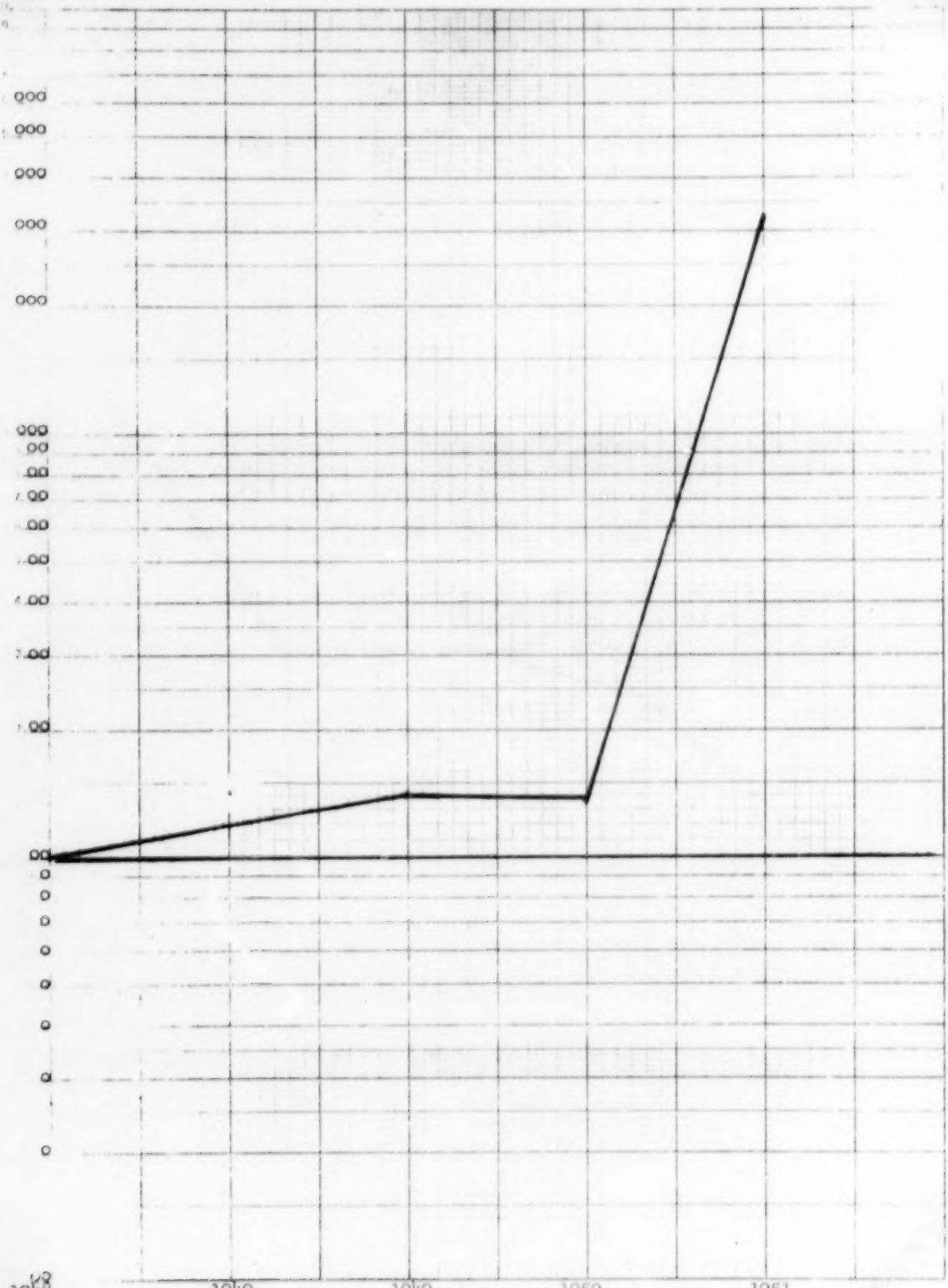

Indices

EVALUATION DES VENTES NETTES TOTALES DE LA F.C.E.Q.

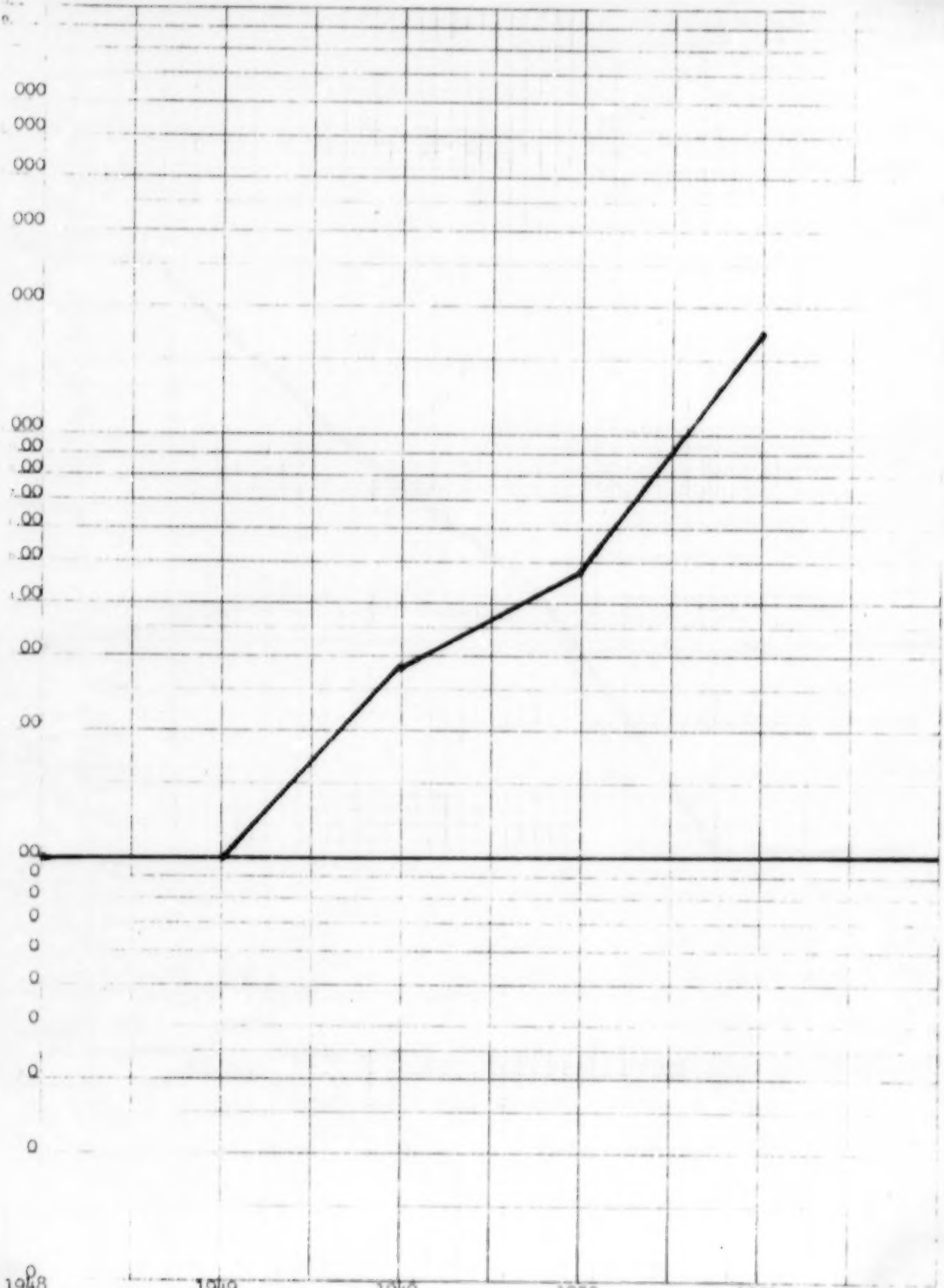

Indices

EVALUATION DES PROFITS BRUTS DE LA F.C.E.Q.

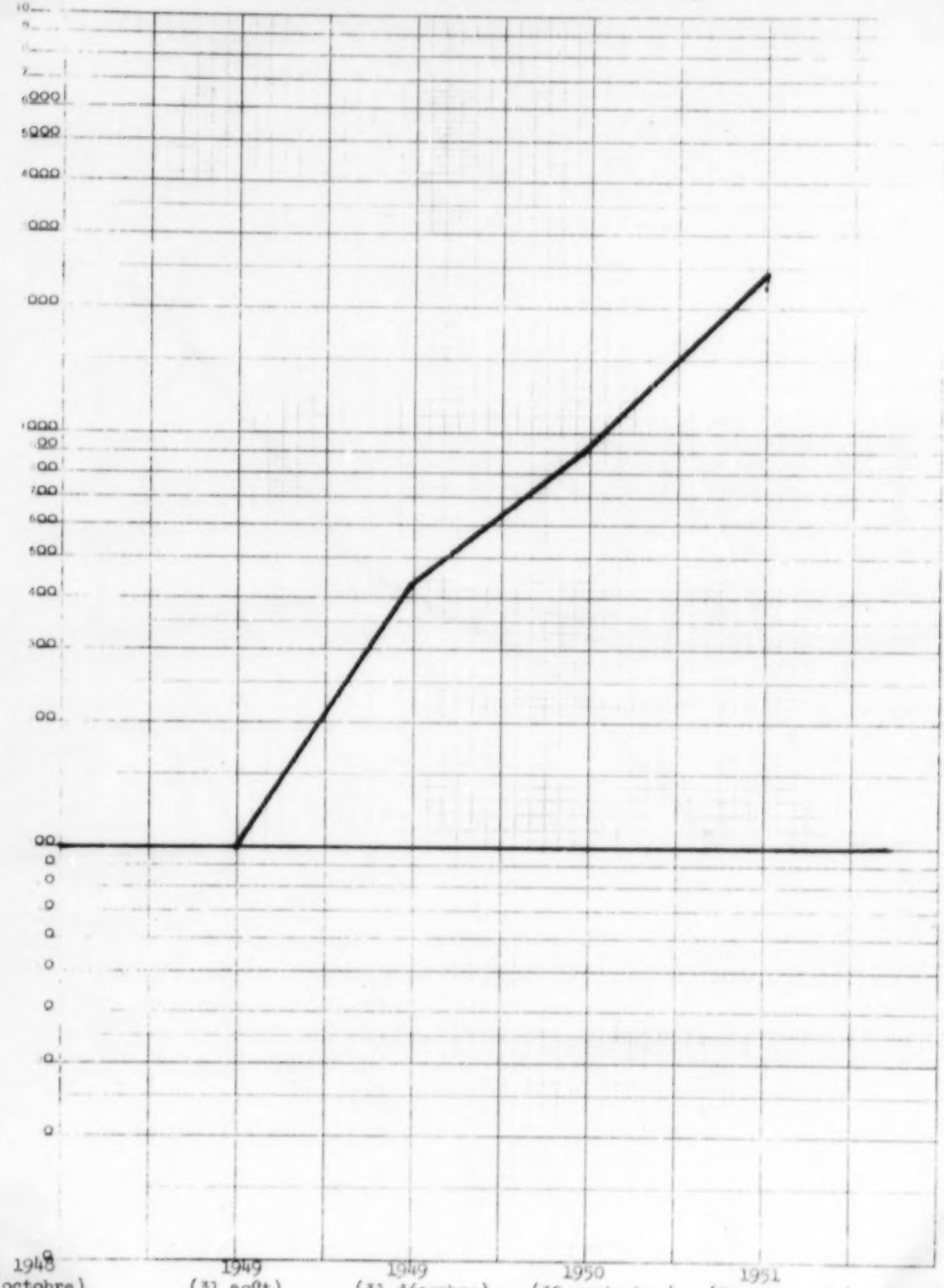

EVALUATION DES PROFITS ET DES PERTES DE LA F.C.E.Q. EN $

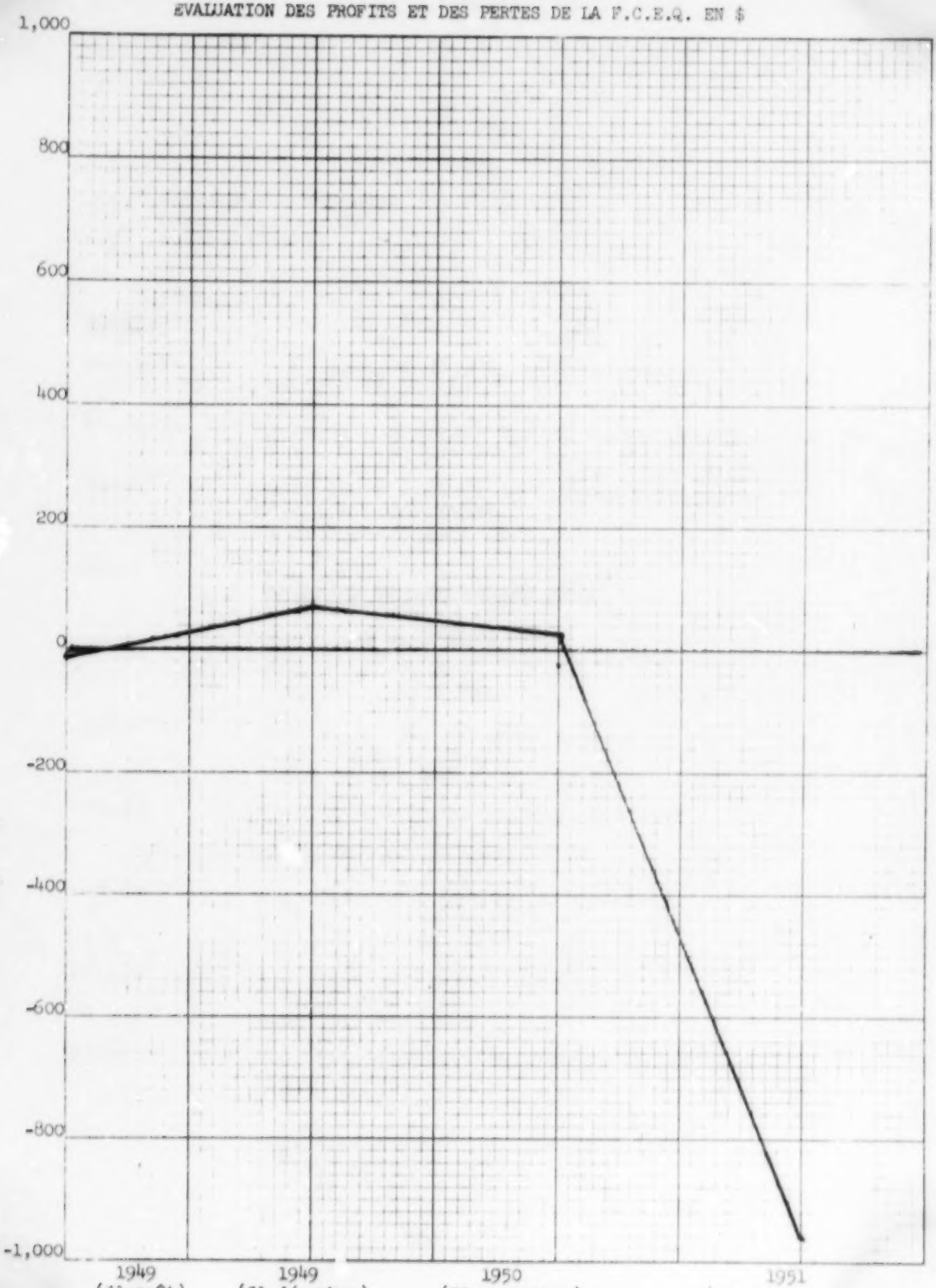

ANNEXE VIII

LISTE DES COOPERATIVES ETUDIANTES

EN AVRIL 197.

COOPERATIVES AFFILIEES

D.A. Déclaration d'association
G.O. Gazette officielle
A.C. Association Coopérative

DOSSIER	NOM
260-1	A.C. du Séminaire de St-Hyacinthe D.A. 25 avril 1944
260-2	A.C. Etudiante des Hautes Etudes Commerciales D.A. 6 octobre 1944
260-4	A.C. des Etudiants du Collège Maisonneuve D.A. 11 août 1965 G.O. 20 septembre 1965
260-6	A.C. de l'ITA de St-Hyacinthe D.A. 13 décembre 1965 G.O. 20 janvier 1966
260-7	A.C. de l'école secondaire Le Ber D.A. 3 mars 1966 G.O. 20 janvier 1966
260-8	A.C. du Collège Jean de Brébeuf D.A. 23 mars 1966 G.O. 2 mai 1966
260-10	A.C. Etudiante du Collège Ahuntsic D.A. 7 juillet 1966 G.O. 26 juillet 1966
260-12	A.C. Etudiante du Collège Stanislas D.A. 22 septembre 1966 G.O. 17 octobre 1966
260-14	A.C. François-Xavier Garneau D.A. 31 mai 1964 G.O. 17 août 1964
260-15	A.C. des Etudiants du Collège Lionel Groulx D.A. 18 août 1966 G.O. 6 septembre 1966
260-20	A.C. Etudiante du Collège de Joliette D.A. 28 novembre 1967 G.O. 19 décembre 1967

260-21 Le Rond-Point, A.C. des Etudiants du Collège Bois de Boulogne
D.A. 3 mars 1966
G.O. 15 avril 1966

260-22 A.C. Etudiante du Collège de l'Assomption
D.A. 8 octobre 1968
G.O. 21 octobre 1968

260-24 A.C. Etudiante de l'école secondaire Henri-Bourassa
D.A. 23 décembre 1968
G.O. 21 février 1969

260-25 A.C. Campus St-Jérôme
D.A. 6 janvier 1969
G.O. 18 avril 1969

260-26 A.C. Etudiante du Collège de Rosemont
G.O. 9 juin 1969

260-27 A.C. des étudiants de Beaulieu
D.A. 29 janvier 1969
G.O. 14 février 1969

260-28 A.C. Etudiante du Petit Séminaire de Québec
D.A. 27 janvier 1945

260-29 A.C. Etudiante de l'Université de Sherbrooke
D.A. 14 juillet 1966
G.O. 3 août 1966

260-30 A.C. Etudiante du Collège Edouard-Montpetit
D.A. 17 août 1966
G.O. 17 septembre 1966

260-31 A.C. des Etudiants du CEGEP St-Laurent
D.A. 21 septembre 1966
G.O. 13 octobre 1966

260-32 A.C. des étudiantes du Collège de Bellevue
D.A. 14 octobre 1966
G.O. 7 décembre 1966

260-34 A.C. des Etudiants du Collège de Limoilou
D.A. 14 mars 1967
G.O. 7 avril 1967

260-36 A.C. Etudiante du Collège St-Romuald
D.A. 10 mai 1968
G.O. 4 juin 1968

260-38 A.C. des Etudiants de l'Amiante
D.A. 13 août 1969
G.O. 8 octobre 1969

260-39 A.C. des Etudiants de l'Université du Québec (Constituante de Montréal)
D.A. 6 octobre 1969
G, O. 12 novembre 1969

260-40 A.C. Etudiante des Arts Graphiques
D.A. 7 octobre 1969
G.O. 12 novembre 1969

260-41 Librairie de Polytechnique, A.C.
D.A. 3 octobre 1944

260-42 Coopérative Etudiante de Pont-Viau
D.A. 17 août 1970
G.O. 14 novembre 1970

260-43 A.C. des Etudiants de l'école secondaire le Plateau
D.A. 25 septembre 1970
G.O. 14 novembre 1970

260-44 Coopérative Etudiante de l'école St-François
D.A. 4 mai 1970
G.O. 27 mars 1971

260-45 Coopératime du CEGEP de Victoriaville
D.A. 15 décembre 1970
G.O. 27 mars 1971

260-46 A.C. de l'école Sacré-Coeur de Windsor
D.A. 21 janvier 1971
G.O. 8 mai 1971

TOTAL 33

COOPERATIVES NON-AFFILIEES

DOSSIER	NOM
261-2	The University Co-operative Residence Syndicate D.A. 26 juin 1942
261-3	A.C. L'Educative D.A. 27 mai 1943
261-10	Coopérative des élèves du Séminaire Marie-Reine du Clergé D.A. 12 avril 1962 G.O. 20 octobre 1962
261-12	A.C. des Etudiants de l'Académie de Québec D.A. 24 novembre 1965 G.O. 21 décembre 1965
261-16	A.C. Etudiante A. Norbert Morin D.A. 18 avril 1966 G.O. 20 mai 1966
261-28	A.C. du CEGEP St-Jean sur Richelieu D.A. 19 octobre 1966 G.O. 11 janvier 1967
261-29	A.C. des Etudiantes Universitaires en Nursing et sciences infirmières de Montréal D.A. 1 er décembre 1966 G.O. 21 janvier 1967
261-34	A.C. Etudiante du Collège D'Amos D.A. 1er juin 1967 G.O. 6 septembre 1967
261-35	A.C. Etudiante du Collège Ste-Anne de la Pocatière D.A. 17 mars 1967 G.O. 11 septembre 1967
261-38	A.C. Etudiante du Collège Champagnat D.A. 10 novembre 1969 G.O. 6 février 1970
261-39	A.C. Etudiante du CEGEP du Vieux Montréal D.A. 22 août 1969 G.O. 8 octobre 1969

261-40 A.C. Etudiante de l'école polyvalente de Carleton
D.A. 11 août 70
G.O. 20 février 71

TOTAL 12

AUTRES COOPERATIVES

Librairie des Etudiants du CEGEP de Shawinigan
Comptoir du Livre, CEGEP de Ste-Foy
Comptoir du Livre, CEGEP Bois de Boulogne

TOTAL 3

COOPERATIVES ETUDIANTES EN FORMATION

* CEGEP de Drummondville
CEGEP de Gaspésie
* CEGEP de Ste-Foy
* CEGEP de Victoriaville
Coopérative de Vaudreuil
Université du Québec à Rimouski
Régionale Duvernay
* Coopérative Etudiante de Rivière du Loup
* Coopérative Etudiante de Chitné
* A.C. Etudiante du CEGEP de Sherbrooke

TOTAL 10

* La déclaration d'association est parvenue au Ministère des Institutions Financières.

ANNEXE IX

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DES BILANS

DE LA FCBQ (1967-1971)

Principaux indicateurs financiers des bilans de la F.C.E.Q. de 1967/68 à 1970/71

Postes ($) \ Années	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71 *
Disponibilités	20,681	17,949	101,927	97,705
Immobilisations	2,741	4,880	18,375	39,262
Exigibilités	55,299	52,126	161,405	174,693
Ventes nettes totales	217,655	35,173	466,527	177,795
Profit brut	22,836	4,793	63,304	25,048
Profit net ou déficit ( )	(25,453)	(8,381)	(47,157)	(62,414)
Salaires payés	29,388	11,444	62,893	46,821
Autres frais fixes	18,972	3,487	64,786	40,641

* Pour huit (8) mois seulement.

DISPONIBILITES DE LA F.C.E.Q. POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 1967-68 À 1970-71

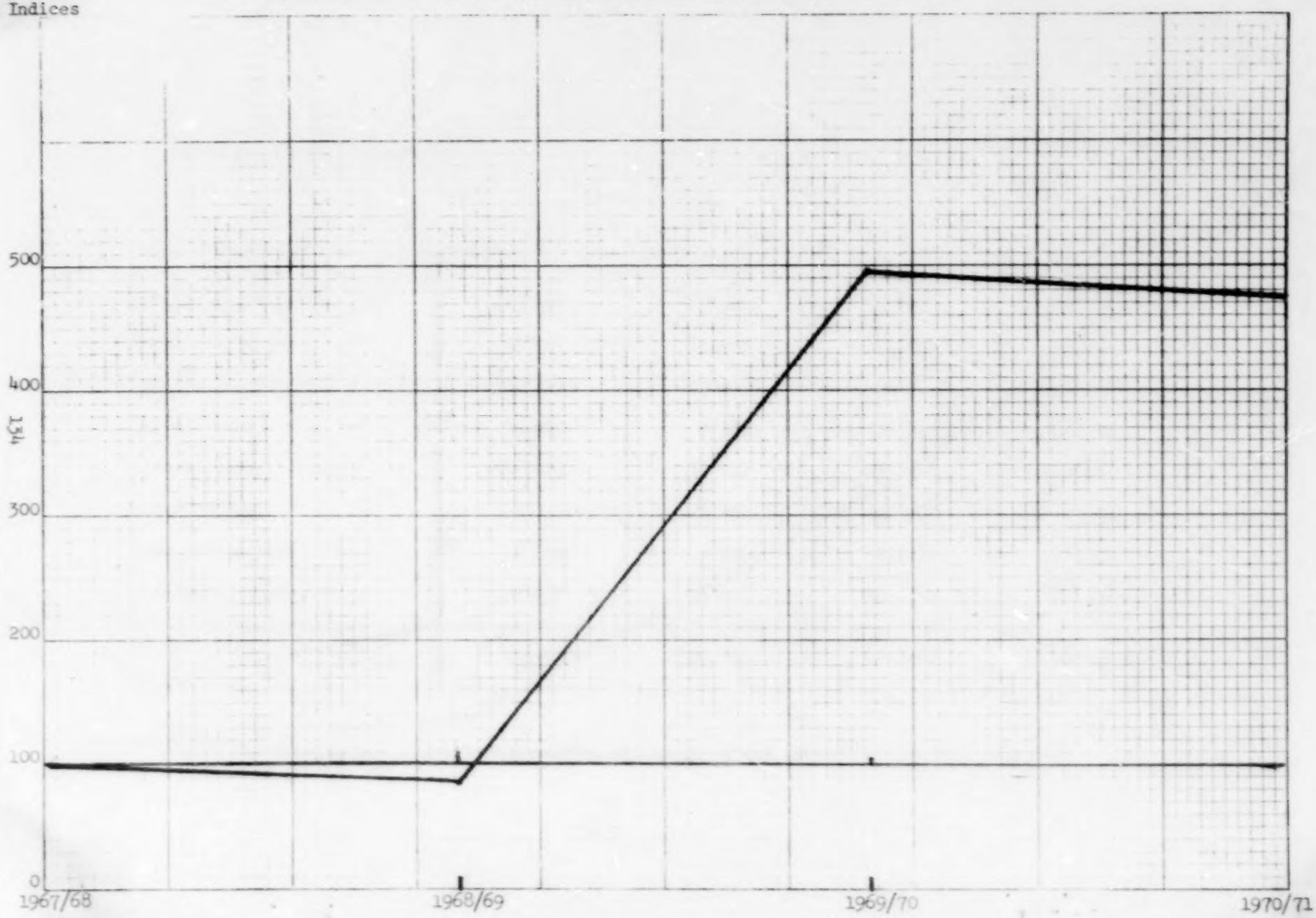

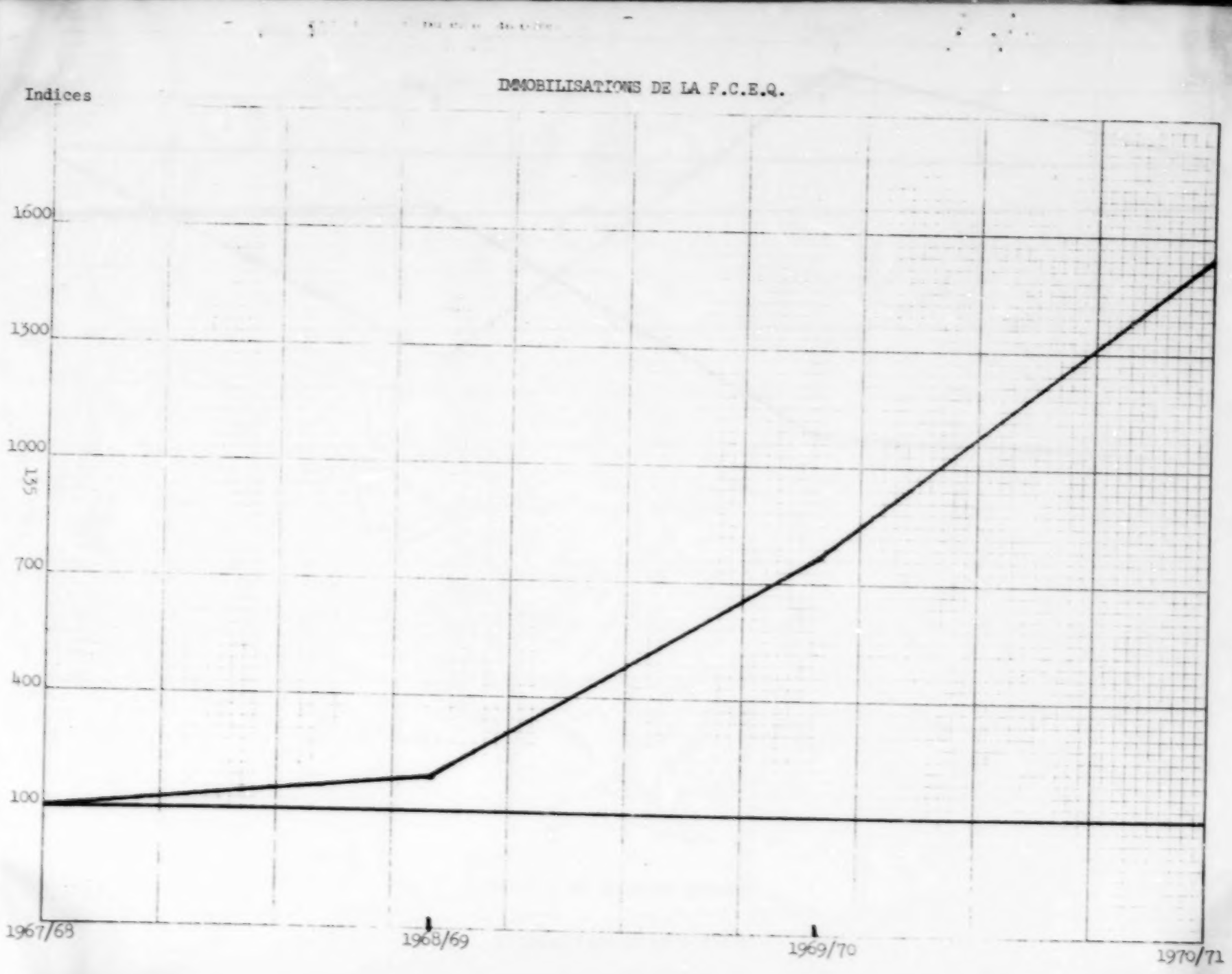
DÉMOBILISATIONS DE LA F.C.E.Q.
Indices
1600
1300
1000
700
400
100
135
1967/68
1968/69
1969/70
1970/71

EXIGIBILITES DE LA F.C.E.Q.

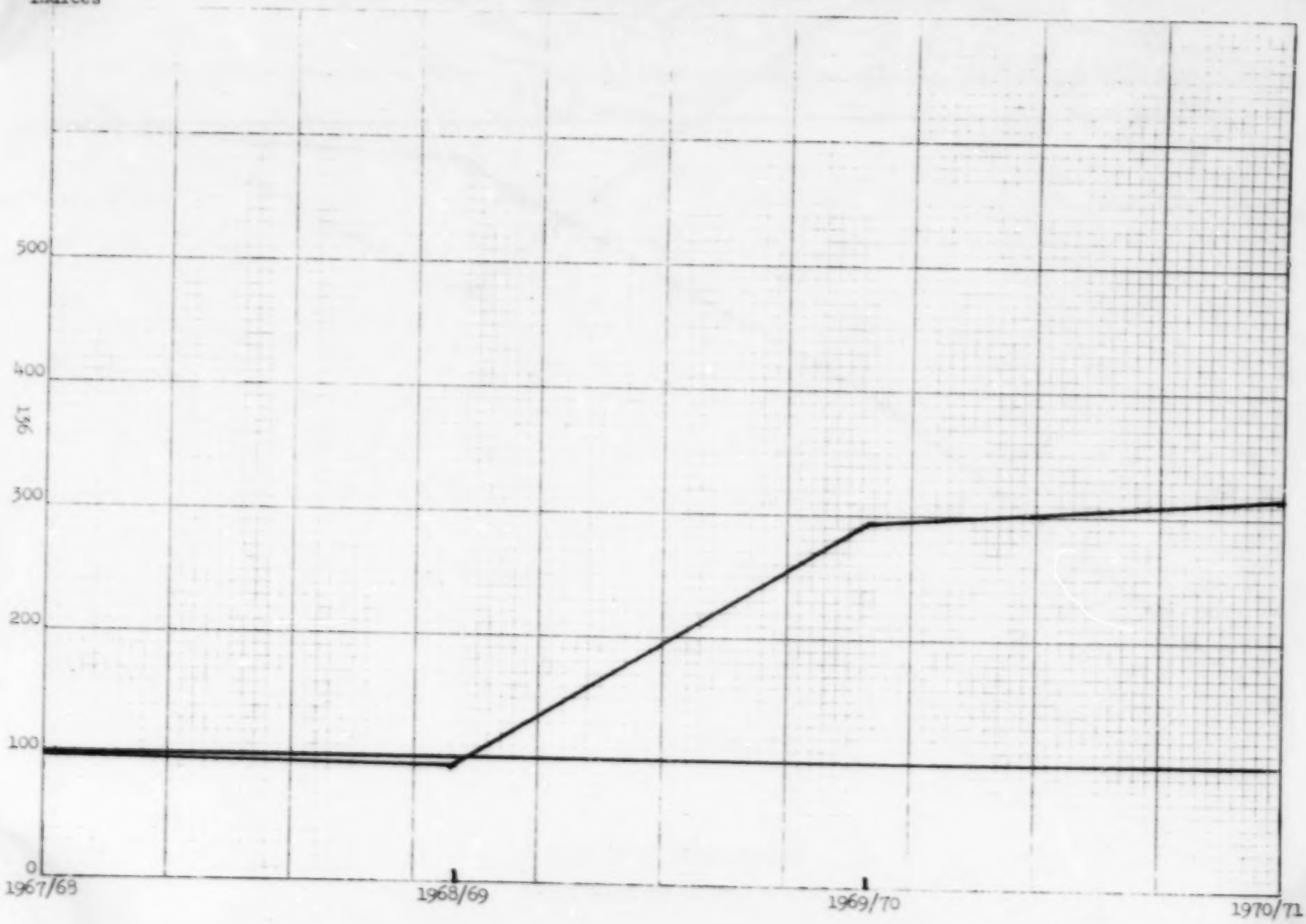

PROFITS BRUTS DE LA F.C.E.Q.

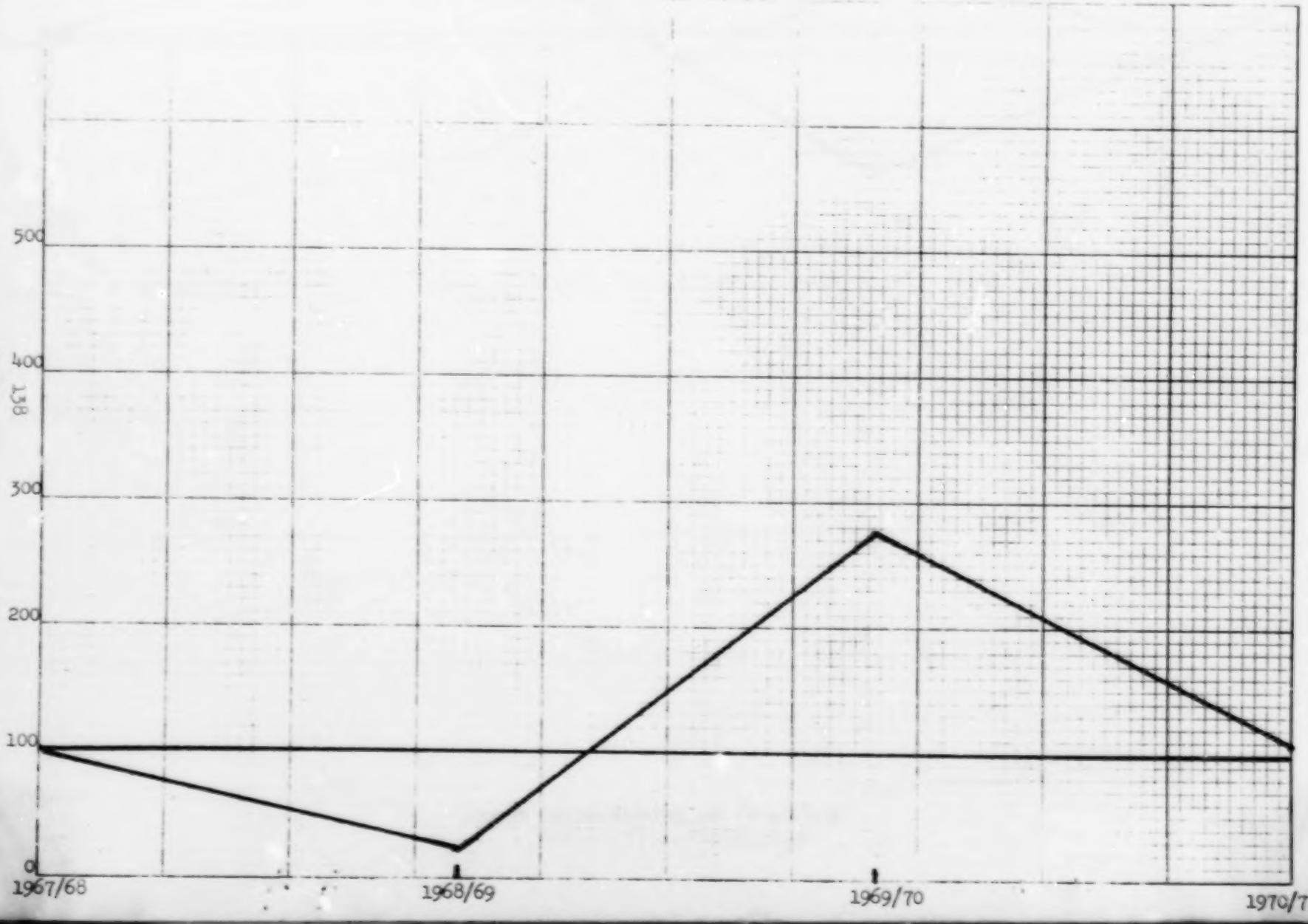

VENTES NETTES TOTALES PAR LA F.C.E.Q.

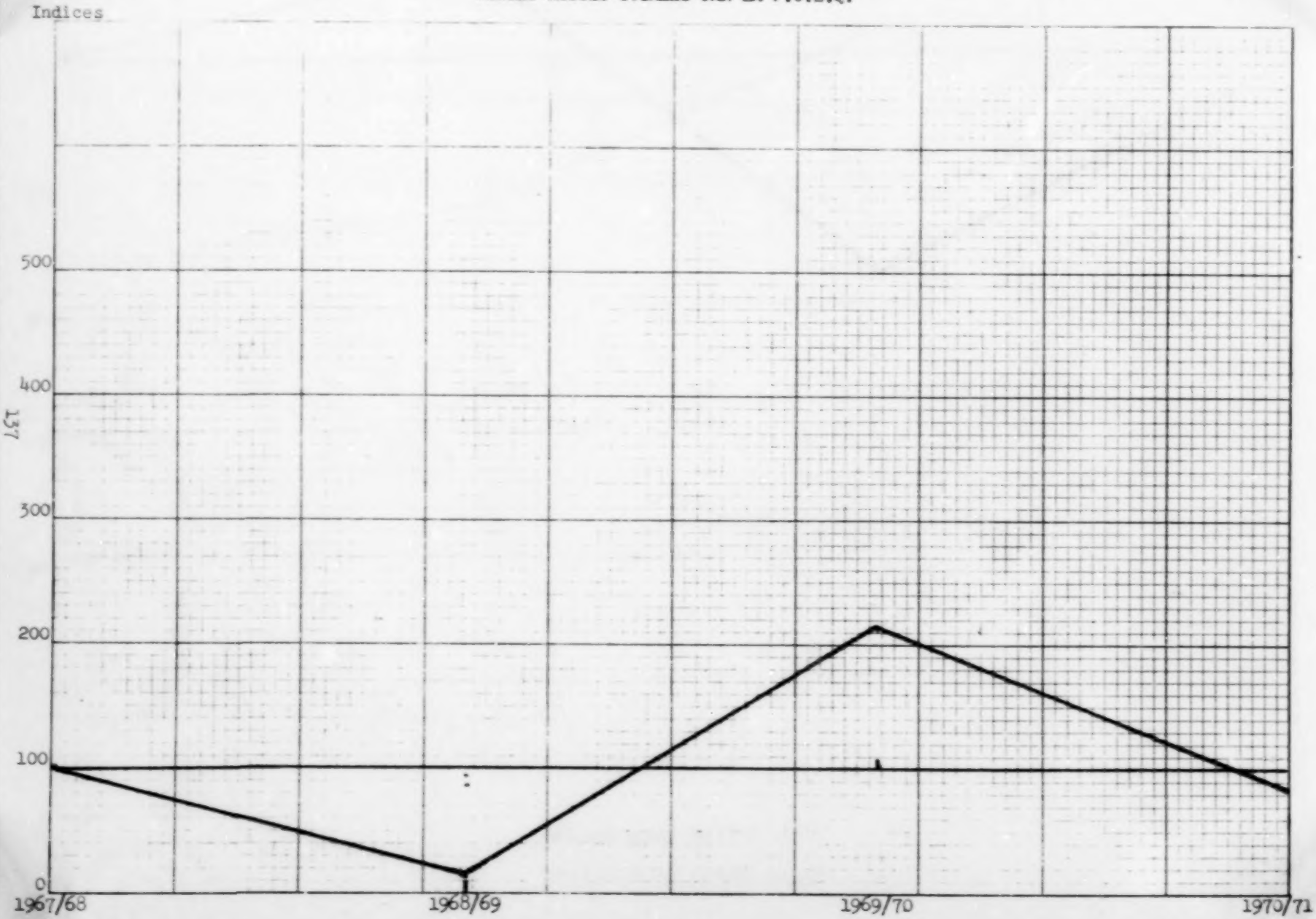

PERTES NETTES DE LA F.C.E.Q.

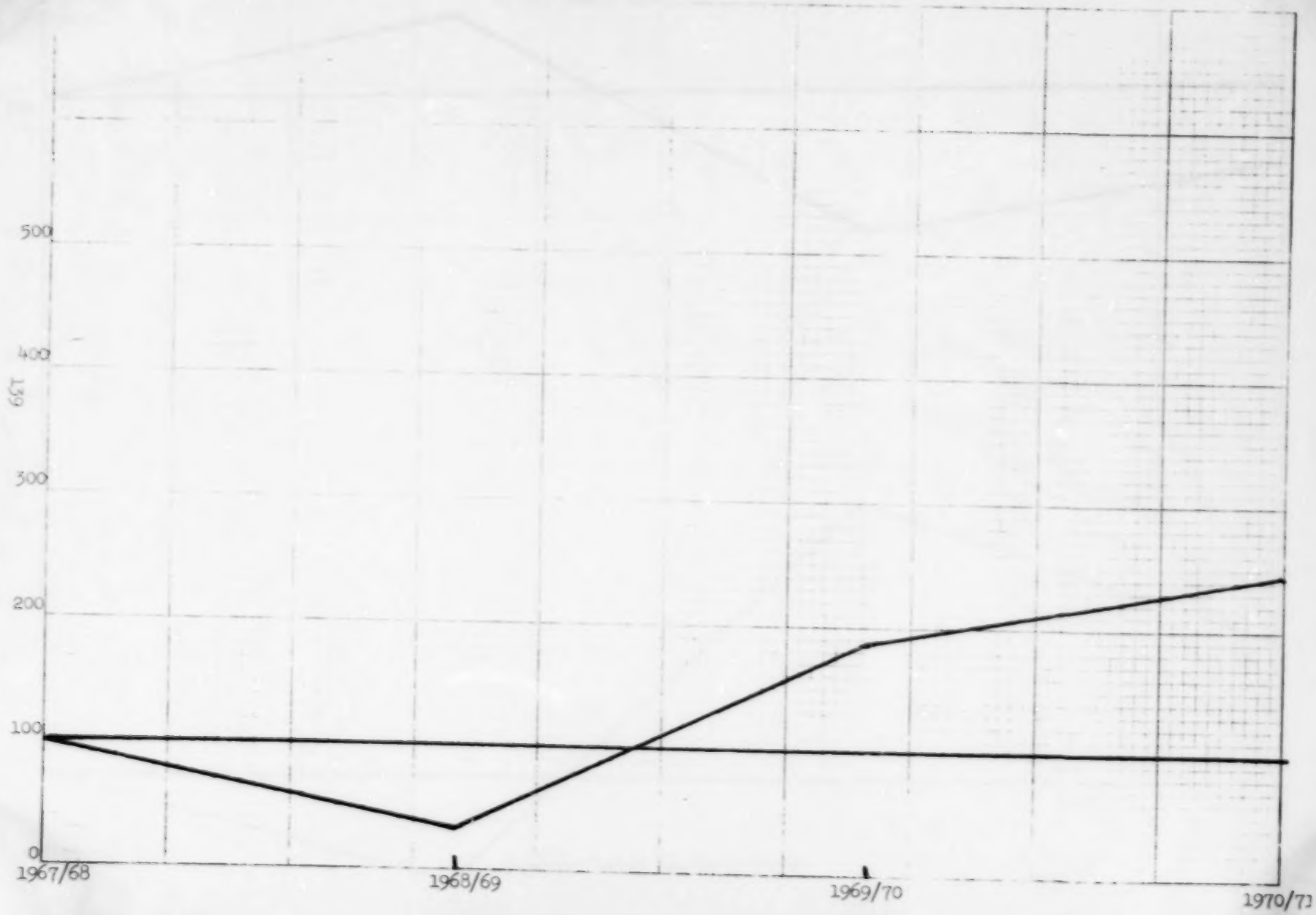

SALAIRES PAYES PAR LA F.C.E.Q.

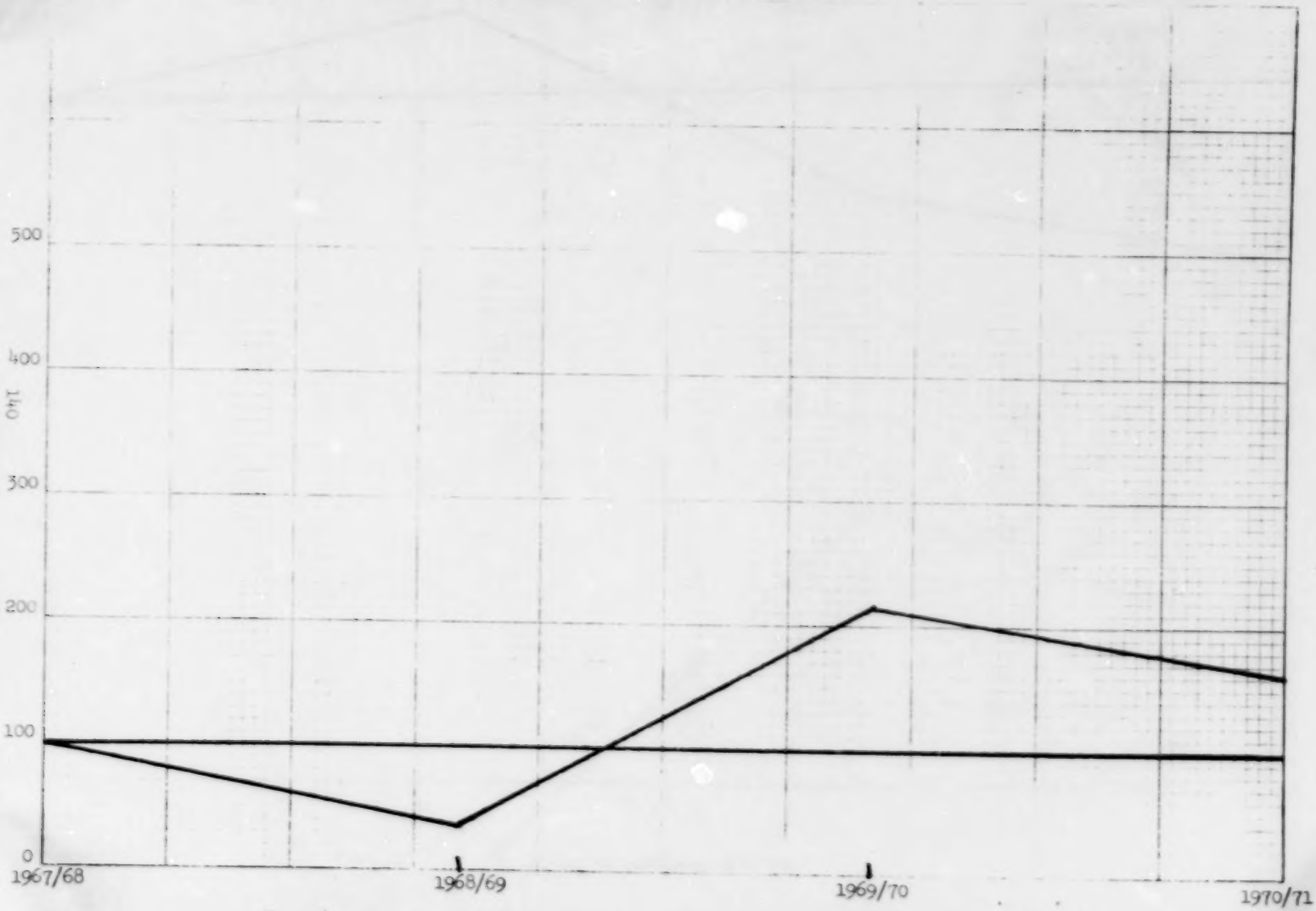

AUTRES FRAIS FIXES DE LA F.C.E.Q.

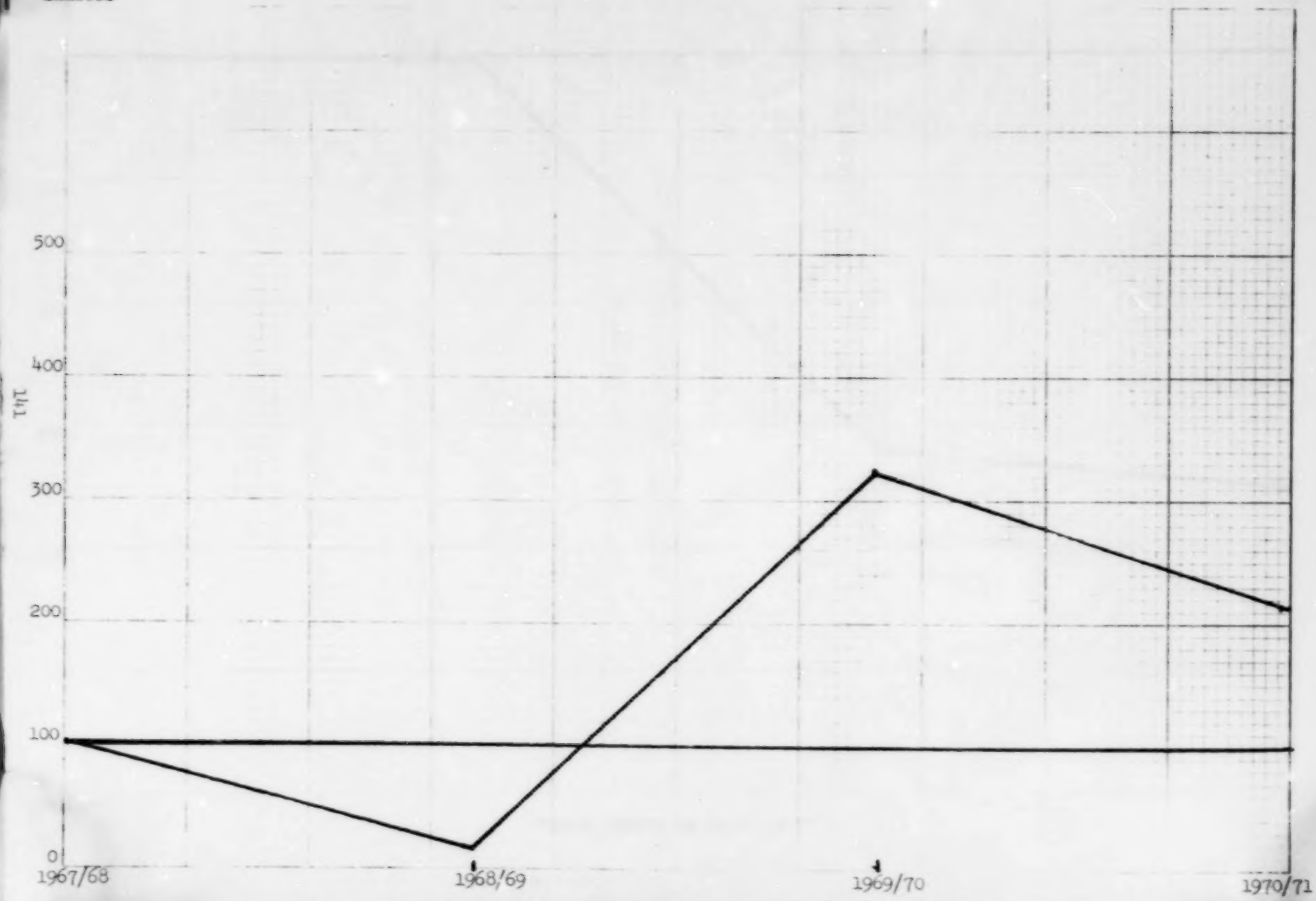

ACTIFS TOTAUX DE LA F.C.E.Q.

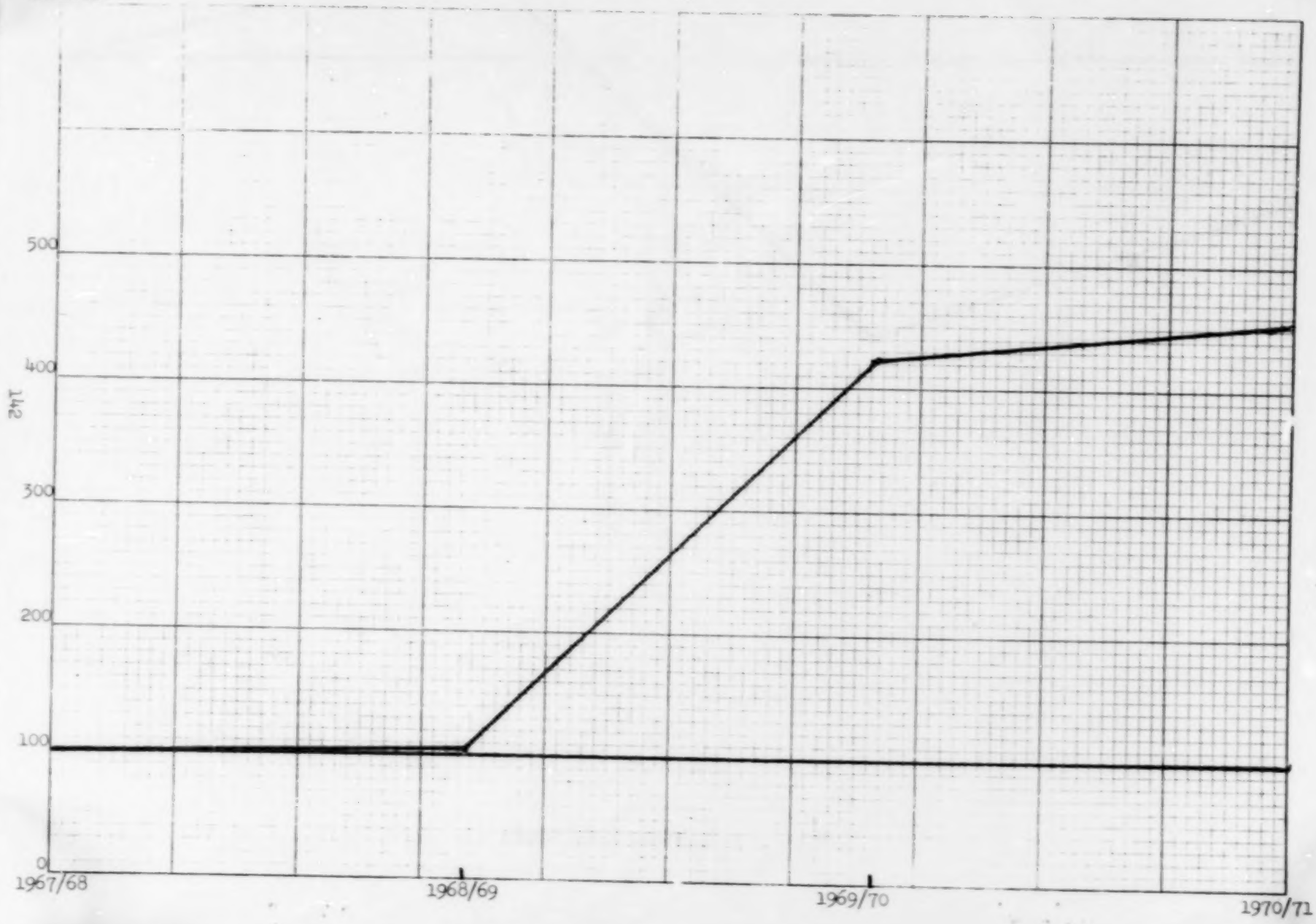

ANNEXE X

COOPERATIVES ETUDIANTES AFFILIEES

au 10 décembre 1971

Association coopérative du Séminaire de St-Hyacinthe

Association coopérative étudiante des Hautes Etudes Commerciales
5255, rue Decelles
Montréal

Association coopérative des étudiants du Collège de Maisonneuve
(ACECM)
Montréal

Association coopérative de l'I.T.A. de St-Hyacinthe

Association coopérative de l'Ecole secondaire LeBer
Sherbrooke

Association coopérative du Collège Jean de Brébeuf
Montréal

Association coopérative étudiante du Collège Ahuntsic
Montréal

Association coopérative étudiante du Collège Stanislas
Montréal

Association coopérative François-Xavier Garneau
Québec

L'Association coopérative des étudiants du Collège Lionel-Groulx
Longueil

Association coopérative étudiante du Collège de Joliette

LE ROND POINT, association coopérative des étudiants du Collège
Bois-de-Boulogne
Montréal

Association coopérative Campus St-Jérôme

Association coopérative étudiante du Collège de Rosemont
Montréal

Association coopérative étudiante du Petit Séminaire de Québec

Association coopérative étudiante de l'Université de Sherbrooke

Association coopérative des étudiants du Collège Edouard-Montpetit
Montréal

Association coopérative des étudiants du CEGEP de Saint-Laurent
Montréal

Association coopérative étudiante du Collège St-Romuald

Association coopérative du CEGEP Saint-Jean-sur-Richelieu

Association coopérative des étudiants du Collège de Limoilou
Québec

Association coopérative des étudiants de l'amiante
Thetford-Mines

Librairie de Polytechnique, association coopérative
Montréal (Université)

Association coopérative des étudiants de l'Ecole secondaire
Le Plateau
Montréal

Coop du CEGEP de Victoriaville

Association coopérative étudiante du CEGEP de Ste-Foy
Québec

Association coopérative étudiante du Collège de Rimouski

Association coopérative de l'Ecole secondaire Sacré-Coeur
de Windsor

Association coopérative étudiante du CEGEP de Sherbrooke

TOTAL: 29 affiliées

ANNEXE XI

COOPERATIVES ETUDIANTES "NON" AFFILIEES

au 10 décembre 1971

Association coopérative l'Educative
Trois-Rivières

Le Comptoir Laval
Québec (Université)

Association coopérative étudiante du Collège de l'Assomption

Association coopérative étudiante A. Norbert Morin
Ecole secondaire Mont-Rolland
Comté Terrebonne

Association coopérative des étudiantes de l'Université du Québec
(Constituante de Montréal)

Coopérative étudiante Pont Viau
Ecole secondaire
Montréal

Coopérative étudiante de l'Ecole St-François
Sherbrooke

Association coopérative étudiante du Collège de Rivière-du-Loup

Association coopérative étudiante du Collège Sainte-Anne de la Pocatière

Association coopérative étudiante du Collège Champagnat
Roberval
Comté Lac St-Jean

Association coopérative étudiante de l'Ecole polyvalente de Carleton
Comté Bonaventure

Association coopérative étudiante du Campus de Drummondville

Association coopérative étudiante de l'Ecole secondaire St-Stanislas

Association coopérative du CEGEP de St-Hyacinthe

TOTAL: 14 "non" affiliées

+ 29 affiliées

TOTAL: 43

ANNEXE XII

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA F.C.E.Q.

(élu le 31 juillet 1971)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA F.C.E.Q.

(élu le 31 juillet 1971)

		venant de
M. Pierre L. Daigle Président 1260 est, rue Sherbrooke Montréal, Qué.	523-0998	A.C.E. Ecole Polytechnique
M. Jacques Blouin Vice-président 100, Boisclerc Québec 3, P.Q.	525-6571	A.C.E. du Collège de Limoilou
M. Jean-Robert Guillemette Secrétaire 1475, Charles-Huot Québec 6, P.Q.	651-3712	A.C.E. Collège F.X. Garneau
M. Christian Salois Trésorier 71, Forest C.P. 280 L'Assomption, Qué.	837-3148	A.C.E. des H.E.C.
M. René Lord 665, Ouimet Montréal 379, Qué.	744-5031	A.C.E. Collège Edouard-Montpetit
M. Bruno Cardinal 996, Tassé St-Laurent, Qué.	744-1030	A.C.E. Collège St-Laurent
M. Sylvain Gagné 890, Delage, # 7 Ste-Foy Québec 10, P.Q.	656-9879	A.C.E. du CEGEP Ste-Foy
M. Normand Leblanc 5850, Jeanne-Lajoie Saint-Léonard, Qué.	322-7402	A.C.E. Collège de Rosemont

M. Roland Lebleu Ministère de l'Education 190 est, Crémazie Montréal 351, Qué.	873-4435	Ministère de l'Education
Me Michel Desmarais La Sauvegarde 152 est, rue Notre-Dame Montréal 127, Qué.	861-2651	La Sauvegarde
M. Marc Jean 59, rue Genest St-Romuald Lévis, Qué.	835-2345	Institut Coopératif Desjardins
M. Richard Carrier Fédération des Caisses Populaires Desjardins Avenue des Commandeurs Lévis, Qué.	835-2235	Fédération des Caisses Populaires Desjardins
M. André Dubois CEGEP Lionel-Groulx C.P. 442 Ste-Thérèse-de-Blainville, Qué.		CEGEP Lionel-Groulx

ANNEXE XIII

Comité d'étude de la F.C.E.Q.
(le 10 décembre 1971)

M. Pierre G. Daigle	Président de la F.C.E.Q.
M. J. Henri Payette	C.C.Q.
M. J. Robert Guillemette	A.C.E. collège F.X. Garneau
M. Sylvain Gagné	A.C.E. collège de Ste-Foy
M. Charles Roberge	Fédération des Caisses populaires Desjardins
M. Aimé Martel	Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives
M. André Beaudoin	Ministère de l'Education

ANNEXE XIV

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Guy St-Martin, Georges Dragon, MAITRE DE NOTRE DESTIN PAR LE COOPERATISME, U.C.E.Q., Québec, 1965, 172p.

Conseil Supérieur de la Coopération, LA PAIX PAR LA COOPERATION, Sixième Congrès général des coopérateurs, Québec, 1945.

Conseil Canadien et Conseil Supérieur de la Coopération, L'ADMINISTRATION COOPERATIVE, Québec, 1948.

Cahier D'Action Catholique, no 83, 84, 7e année, juillet, août, 1947.

Cahier D'Action Catholique, no 87, 8e année, novembre 1948.

Journal ENSEMBLE, Vol. 1, no. 6, juin 1940.
Vol. 4, no. 7, sept.1943
Vol. 5, no. 3, mars 1944
Vol. 6, no. 6, juin 1945
Vol. 8, no. 2, fév. 1947
Vol.12, no. 4, sept.1965
mars 1967
juillet 1967
février 1968
Vol.18, no.11, mai 1971

VIE ETUDIANTE, Février 1951

Education-Québec Vol. 1, no. 8.

Education et Affaires Etudiante, Bulletin des Affaires Etudiantes, DOSSIER SUR LES COOPERATIVES EN MILIEU SCOLAIRE, Vol.1, no. 6, octobre 1970, Ministère de l'Education, 38p.

Education et Affaires Etudiantes, LA FEDERATION DES COOPERATIVES ETUDIANTES DU QUEBEC (FCEQ), ET LE MARCHE ETUDIANT, Avril 1971, Ministère de l'Education, 55p.

Coopératives du Québec, STATISTIQUES FINANCIERES 1967, 1968, 1969, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

ENDROITS VISITES:

MINISTERE DES INSTITUTIONS FINANCIERES
Compagnies et Coopératives
Hôtel du Gouvernement
Québec

SECRETARIAT NATIONAL DE LA J.E.C.
430 Sherbrooke est
Montréal

Département de SOCIOLOGIE
Université de Montréal

CONSEIL DE LA COOPERATION DU QUEBEC
2030 Boul. Père Lelièvre
Duberger, Québec

FEDERATION DES COOPERATIVES ETUDIANTES DU QUEBEC
6625 Paul-Emile Lamarche
St-Léonard, Montréal

PERSONNES RENCONTREES:

M. André Raynauld
Directeur du développement en recherches Economiques
Université de Montréal

M. Jean-Guy St-Martin
Office Franco-Québecois